



NORINVEST  
GROUPE

Rapport Annuel

2024

## Sommaire

### Rapport annuel 2024

- 3 Rapport du Conseil d'administration
- 5 Gouvernement d'entreprise

### Groupe Norinvest

- 16 Bilan consolidé
- 17 Compte de résultat consolidé
- 18 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 19 Etat des capitaux propres consolidés
- 20 Annexe aux comptes consolidés
- 49 Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

### Norinvest Holding SA

- 53 Bilan
- 54 Compte de résultat & Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
- 55 Annexe aux comptes statutaires
- 58 Rapport de l'organe de révision sur les comptes statutaires

## Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2024

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Avec une croissance qui s'est avérée résiliente au premier semestre 2024, l'économie mondiale a été marquée par la baisse de l'inflation, l'évolution des taux d'intérêt et l'élection présidentielle américaine. Dans un cadre géopolitique, touché par l'intensification des conflits et l'unilatéralisme croissant des Etats, c'est bien l'ordre mondial qui a été mis à l'épreuve. La Suisse a su néanmoins, face à ces défis et jusqu'ici, préserver au mieux sa sécurité, sa prospérité et son indépendance.

### Contexte économique et marchés financiers en 2024

L'économie mondiale a évité la récession en 2024 et a pu préserver, de manière surprenante, une hausse de l'activité. Le thème de la désinflation a été le sujet dominant, les banques centrales célébrant « la victoire sur l'inflation ».

Si la croissance est restée solide mondialement (+3.2% contre +3.3% en 2023), la croissance régionale demeure très fragmentée: les Etats-Unis (+2.8% contre +2.9% en 2023) ont été le principal moteur de la croissance mondiale grâce à une consommation américaine plus dynamique et un marché du travail solide, tandis que l'Europe (+0.9% contre +0.4% en 2023) a continué de souffrir, tout en évitant la récession que beaucoup anticipaient. En Chine, les mesures mises en œuvre par le gouvernement et la banque centrale n'ont pas été suffisantes pour remédier au ralentissement de la croissance économique (+5.0% contre +5.4% en 2023).

Cette année encore, les investisseurs ont affronté de nombreux défis, marqués par i) des élections historiques (près de 50% de la population mondiale s'est présentée aux urnes) et des incertitudes politiques croissantes, ii) des troubles mondiaux (le conflit russo-ukrainien est entré dans sa troisième année, la guerre Israël/Hamas s'est étendue, le changement politique en Syrie a eu lieu, la perspective d'une nouvelle guerre commerciale Chine/États-Unis menace, des velléités de la Chine sur Taiwan sont à craindre) et iii) le changement d'orientation, tant attendu, des grandes banques centrales (initié dès le mois de juin par la Banque Centrale Européenne et dès septembre par la Réserve Fédérale Américaine). Malgré ce contexte difficile, la plupart des actifs ont terminé l'année avec de très bons résultats, en particulier les actifs dits « risqués ». La réélection de Donald Trump a renforcé « l'exceptionnalisme américain » et soutenu de manière significative les actions américaines. L'intelligence artificielle a été l'un des principaux moteurs du marché. L'indice S&P 500 clôturait 2024 avec une performance de plus de 20% pour la seconde année consécutive et l'indice « Magnificent 7 », regroupant les « Mega-Tech » américaines, affichait une performance de plus de 60%. Les actions européennes profitaient, elles aussi, de l'optimisme ambiant avec une performance en 2024 proche de 10% pour le Stoxx 600.

En 2024, le haut rendement (« High Yield») et la dette émergente (libellée en Dollar américain), ont été les segments obligataires qui ont le mieux performé, avec des rendements respectifs de plus de 8% et de 5%.

Dans le même temps, l'or a vu son statut de valeur refuge jouer pleinement son rôle, progressant de près de 27% en 2024. Le métal précieux a profité, d'une part, de la forte demande des pays émergents, notamment des BRICS, cherchant à diversifier leurs réserves de change, et, d'autre part, des baisses de taux opérées par les banques centrales du monde entier.

Sur le marché des changes, le Dollar américain a surperformé les autres devises, gagnant près de 6.2% contre l'Euro, 11.7% contre le Yen et 7.9% contre le Franc suisse. Le Franc suisse est venu à deux reprises flirter avec le niveau de CHF 0.92 pour un Euro, au cours de 2024. Si la résilience de l'économie Suisse tient à ses industries moins cycliques, la vigueur du Franc reste un handicap, pour les sociétés fortement exportatrices, que la Banque Nationale Suisse devra gérer.

## Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2024 (suite)

### Les évènements saillants de 2024

Afin d'affermir les structures d'organisation, la Direction générale a été renforcée et le nombre de collaborateurs augmenté à 78 ETP. De plus, plusieurs projets de modernisation ont été lancés ; tout ceci, dans le but de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de croissance poursuivie par la Banque.

### Les comptes du Groupe NIH

Au 31 décembre 2024, les fonds propres consolidés du Groupe ont progressé de CHF 6.5 millions pour s'établir à CHF 95.4 millions contre CHF 88.9 millions à fin 2023.

La progression des actifs sous gestion de sa filiale à 100% Banque Cramer & Cie SA et les efforts entrepris au cours des exercices précédents pour améliorer l'efficacité de son modèle opérationnel, ont continué à porter leurs fruits en 2024. Durant l'exercice sous revue, les avoirs administrés par la Banque ont augmenté de 15% et se montent au 31 décembre 2024 à CHF 3.7 milliards (2023 : CHF 3.2 milliards), notamment grâce à un apport net d'argent frais.

En raison de l'évolution des réserves pour risques bancaires généraux de son affiliée, le bénéfice net consolidé du Groupe pour 2024 s'est inscrit à CHF 6.9 millions (2023 : CHF 8.5 millions).

### Les comptes de Norinvest Holding SA

Le résultat net de NIH SA pour 2024 est un bénéfice de CHF 5.6 millions, à comparer avec un bénéfice de CHF 3 millions en 2023.

Les charges de fonctionnement 2024 sont en diminution. Elles se montent à CHF 1.3 million en 2024, contre CHF 1.5 million pour 2023.

Les membres du Conseil d'administration tiennent enfin à remercier sincèrement les clients et partenaires du Groupe pour la confiance témoignée. Notre gratitude va également à l'ensemble des collaborateurs, ainsi qu'à vous, Mesdames et Messieurs les Actionnaires.

Genève, le 28 mai 2025

Au nom du Conseil d'administration

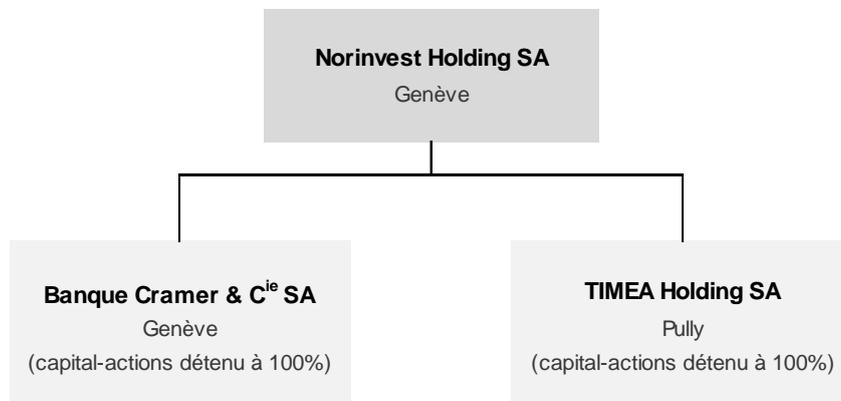


Gustav Stenbolt, Président

## Gouvernement d'entreprise

### 1 Structure du Groupe et actionnariat

#### 1.1 Structure du Groupe au 31 décembre 2024



La liste détaillée des sociétés du Groupe figure sous le point 3.6 des comptes consolidés.

#### Négoce des actions de Norinvest Holding SA

<b>Emetteur</b>	Norinvest Holding SA
<b>Statut juridique</b>	Société anonyme fondée le 10 avril 1984
<b>Instrument</b>	Action nominative d'une valeur nominale de CHF 1 chacune
<b>Négoce</b>	Admission au négoce sur la plateforme OTC-X de la Banque Cantonale Bernoise dès le 28 avril 2017
<b>Numéro de valeur</b>	1.359.224
<b>Code ISIN</b>	CH0013592248

## Gouvernement d'entreprise (suite)

### 1.2 Actionnariat de Norinvest Holding SA au 31 décembre 2024

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2024, les actionnaires détenant plus de 5 % des droits de vote de Norinvest Holding SA sont les suivants:

	31.12.2024		
	Directe (en %)	Indirecte (en %)	Total (en %)
Massimo Esposito	29.21		29.21
Valartis SA	29.19		29.19
Gustav Stenbolt <sup>1</sup>	-	19.11	19.11
MB Primoris Limited	7.40		7.40
Davide Savoino	6.88		6.88

Il existe un groupe organisé lié par une convention d'actionnaires et regroupant 17 personnes physiques et morales (au 31 décembre 2023 : 18 personnes). Au 31 décembre 2024, le groupe organisé d'actionnaires détenait au total 88.57 % (au 31 décembre 2023 : 87.48 %) du capital-actions et des droits de vote de la société Norinvest Holding SA.

<sup>1)</sup> M. Gustav Stenbolt, Président du Conseil d'administration de Norinvest Holding SA, détient indirectement, au travers de Tidesea SA, Fribourg/Suisse et MCG Holding SA, Baar/Suisse, 62.12 % du capital de Valartis Group SA, Fribourg/Suisse. M. Gustav Stenbolt détient en outre directement 3.34 % du capital de Valartis Group SA. Ce qui porte sa participation totale à 65.46 %. Valartis Group SA, Fribourg/Suisse, détient à 100% Valartis SA.

### 1.3 Participations croisées

Au 31 décembre 2024, il n'existe pas de participations croisées entre le Groupe et d'autres sociétés.

## Gouvernement d'entreprise (suite)

### 2 Structure du capital

#### 2.1 Capital-actions

Le capital-actions de Norinvest Holding SA s'élève au 31 décembre 2024 à CHF 22'000'000. Il se compose de 22'000'000 actions nominatives liées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

#### 2.2 Marge de fluctuation du capital, capital conditionnel et options

La Société dispose d'une marge de fluctuation du capital dont les modalités sont décrites à l'art. 5bis des Statuts. Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter et/ou à réduire le capital-actions, jusqu'au 22 juin 2028, à procéder en une ou plusieurs fois dans la limite supérieure de cinq millions de francs (CHF 5'000'000), et dans la limite inférieure de cinq millions de francs (CHF 5'000'000).

Au 31 décembre 2024, la Société ne possède aucun capital conditionnel et n'a émis aucune option en faveur de tiers (y compris les collaborateurs du Groupe).

#### 2.3 Modifications du capital

Aucune modification n'est intervenue en 2024.

#### 2.4 Actions

La Société a émis un total de 22'000'000 actions nominatives liées.

#### 2.5 Bons de jouissance

La Société n'a pas émis de bons de jouissance.

#### 2.6 Restrictions au transfert et inscription des « nommées »

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 7 des Statuts de Norinvest Holding SA. Ces derniers peuvent être consultés au siège de la Société.

##### 2.6.1 Restrictions au transfert

Le Conseil d'administration peut refuser l'inscription au registre des actions si l'acquéreur n'a pas expressément déclaré qu'il reprenait les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Si les actions ont été acquises par succession, partage successoral, en vertu du régime matrimonial ou dans une procédure d'exécution forcée, l'acquéreur ne peut pas être refusé comme actionnaire.

##### 2.6.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Il n'y a pas eu d'octroi de dérogations pendant l'exercice.

##### 2.6.3 Inscriptions des « nommées »

Un actionnaire est inscrit au registre des actions comme actionnaire avec droit de vote dans la mesure où il déclare expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte.

##### 2.6.4 Privilèges statutaires et restrictions de transférabilité

Les restrictions au transfert peuvent être levées par l'Assemblée générale aux conditions des Statuts.

#### 2.7 Emprunts convertibles et options

Il n'y a pas d'emprunts convertibles ni d'options au 31 décembre 2024.

## Gouvernement d'entreprise (suite)

### 3 Conseil d'administration

#### 3.1 Membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale de sa filiale bancaire ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans cette filiale, pour respecter le principe d'indépendance fixé à l'article 11, alinéa 2, de l'Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne (OB).

Membres	Parcours professionnel et formation
<b>Massimo Esposito</b> 1946, Suisse	<b>Membre fondateur en 1984 et actionnaire de référence, Membre du Conseil d'administration</b> Membre fondateur de Norinvest Holding SA (NIH) et Président du Groupe depuis sa création jusqu'en juin 2024, Massimo Esposito a d'abord développé les activités industrielles et immobilières, pour ensuite réorienter le Groupe NIH vers le secteur des services financiers. Dès 1989 avec Norfinance SA, active dans la gestion de fortune, ensuite comme LBVM (Négociant en Valeurs Mobilières) suite au rachat de IBI International Bankers Incorporated en 1993 et, enfin, avec la création de Banque Cramer & Cie SA en 2003, suite au rachat de la société en commandite Messieurs Cramer & Cie, gérants de fortune à Genève. En 2007, Massimo Esposito conduit avec NIH la prise de contrôle du Groupe Golay Buchel Holding SA (GBH), société internationale active dans la bijouterie de luxe et cotée à la SIX à Zurich. En 2008, il lance l'OPE (Offre publique d'Echange) sur GBH, renforçant ainsi l'assise financière de NIH. Norinvest Holding SA a été cotée à la SIX Swiss Exchange jusqu'au 27 avril 2017.
<b>Marco J. Netzer</b> 1955, Suisse	<b>Membre du Conseil d'administration depuis 2006, M. Netzer a été nommé Vice-président en 2009.</b> Licencié en droit et titulaire de l'autorisation d'exercer l'activité de « fiduciaire commercialiste », M. Netzer a une grande expérience dans les domaines de la banque et de la finance. Il a occupé pendant 14 ans de nombreux postes importants à l'UBS tant en Suisse qu'à Hong-Kong où ses fonctions l'ont conduit à prendre la responsabilité du Private Banking et de l'Asset Management pour toute la zone Asie-Pacifique. Il a rejoint la Banca del Gottardo en 1998 où il occupait le poste de CEO de tout le groupe. En 2006, il a pris la Présidence du Conseil d'administration de Banque Cramer & C <sup>ie</sup> SA, jusqu'au 26 avril 2018 date à laquelle il a été nommé Président d'honneur, et contribue activement à son développement. M. Netzer a par ailleurs été nommé fin 2007 par le Conseil Fédéral Président du Conseil d'administration des Fonds de compensation AVS/AI/APG, fonction qu'il a exercée jusqu'au 31 décembre 2015. Il a été aussi membre du Conseil d'administration de l'Association Suisse des Banquiers, membre du Comité de direction de l'Association de Banques Suisses de Gestion et membre du parlement de l'Union suisse des arts et métiers usam, jusqu'en 2018, et Président et membre du Conseil de Fondation et membre du Comité d'investissement de la Zürich Anlagestiftung de 2011 à 2022.
<b>Giovanni M. Rossi</b> 1969, Suisse	<b>Membre du Conseil d'administration depuis 2023.</b> Avocat et titulaire d'un M.B.A. des Columbia and London Business Schools, Me Rossi, fondateur et associé depuis 1999 de l'Etude Bonnard Lawson à Genève et Managing Partner du cabinet à Dubaï, pratique en qualité d'avocat inscrit au barreau de Genève et de Legal Consultant aux Emirats Arabes Unis. Il exerce principalement dans les domaines des fusions et acquisitions, du droit bancaire, ainsi que du droit fiscal international tant pour les personnes morales que physiques. Il entretient quelques relations d'affaires avec le Groupe Norinvest, mais leur nature n'entrave pas sa liberté de décision. Me Rossi a rejoint le Conseil d'administration de Norinvest Holding SA en juin 2023.
<b>Gustav Stenbolt</b> 1957, Norvège	<b>Membre du Conseil d'administration depuis 2014. M. Stenbolt a été nommé Président en 2024.</b> Lic rer. Pol de l'Université de Fribourg, M. Stenbolt est actuellement Président du Conseil d'administration de Valartis Group SA, société issue de la fusion en 2005 entre MCT Genève et OZ Holding dont il a été fondateur et CEO de 1996 à 2004, ainsi que de 2008 à 2015. M. Stenbolt a également occupé le poste de Président du Comité Exécutif du Conseil d'administration de Jelmoli Holding de 2004 à 2007. Durant la période de 1983 à 1996, il a été CIO de Unifund pour l'Asie, l'Amérique latine et l'Europe de l'Est/CIS.
<b>Raffaella Widmer-Esposito</b> 1975, Suisse	<b>Membre du Conseil d'administration depuis 2019.</b> Titulaire d'un Master en droit de l'Université de Lausanne, du Brevet d'avocat suisse et d'un diplôme en Wealth Management de NYU (New York University), Mme Widmer-Esposito a débuté son parcours professionnel au sein du département Conseil Financier Suisse d'UBS SA Private Banking. Après une expérience de juriste spécialisée en planification successorale, elle a intégré une Étude d'avocat lausannoise. En 2009, elle a rejoint Norinvest Holding SA (NIH) et œuvré plusieurs années en qualité de Secrétaire générale du Groupe.

## Gouvernement d'entreprise (suite)

### 3.2 Autres activités et groupements d'intérêts au 1<sup>er</sup> janvier 2024

<b>Massimo Esposito</b>	Président du Conseil d'administration de Banque Cramer & Cie SA* Administrateur de TIMEA Holding SA*
<b>Marco J. Netzer</b>	Président du Conseil de Fondation Schweizerische Nationalspende Président du Conseil de Fondation de IMA Music Foundation Vice-Président du Conseil de la Fondation Lugano Musica Vice-Président du Conseil de la Fondazione per l'Orchestra della Svizzera Italiana FOSI Administrateur de Verzasca SA Membre du Conseil d'administration LAC Lugano Arte e Cultura
<b>Giovanni M. Rossi</b>	Président du Conseil d'administration de Bertani International SA, Genève Président du Conseil d'administration de Corpfin Genève SA, Genève Président du Conseil d'administration de Les Mayens de Verbier SA, Val de Bagnes Président du Conseil d'administration de ChimHaeres Investment Holding Limited, Abu Dhabi Président du Conseil d'administration de Haeres Capital SA, Luxembourg Président du Conseil d'administration de V Collective, Luxembourg Président du Conseil d'administration de Domaine de Rosière Pty Ltd, Cape Town Membre du Conseil d'administration de Skechers Sàrl, Cham Membre du Conseil d'administration de Fogal 2.0, Genève Membre du Conseil d'administration de Shepton New York Sàrl, Luxembourg Membre du Conseil d'administration de Z Collective, Luxembourg Membre du Conseil d'administration de Finsol DMCC, Dubai Membre du Conseil d'administration de Catal DMCC, Dubai Membre du Conseil d'administration de Aristide DMCC; Dubai Membre du Conseil d'administration de Promar Shipping Group DIFC, Dubai
<b>Gustav Stenbolt</b>	Président du Conseil d'administration de ENR Russia Invest SA Président du Conseil d'administration de MCG Holding AG Président du Conseil d'administration du Parking Clé de Rive SA Président du Conseil d'administration de Tidesea SA Président du Conseil d'administration de Valartis Advisory Services SA Président du Conseil d'administration de Valartis Group SA Président du Conseil d'administration de Valartis Immobilier SA Président du Conseil d'administration de Valartis SA Président du Conseil d'administration de la Société de l'Hôtel des Trois Couronnes, à Vevey, SA Vice-Président du Conseil d'administration de Banque Cramer & Cie SA* Administrateur de EPH European Property Holdings PLC, Chypre Membre du Conseil de fondation de Université de Fribourg
<b>Raffaella Widmer-Esposito</b>	Aucune autre activité

\* inclus dans les activités consolidées du Groupe Norinvest

## Gouvernement d'entreprise (suite)

### 3.3 Élection et durée du mandat

#### 3.3.1 Principes

Le Conseil d'administration est composé statutairement d'un ou plusieurs membres nommés chaque année par l'Assemblée générale, de manière individuelle, pour la période s'écoulant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. Les membres sont indéfiniment rééligibles.

#### 3.3.2 Première élection et durée du mandat

Le tableau ci-dessous indique les dates de début et de fin du mandat des membres actuels du Conseil d'administration:

Membres du Conseil d'administration	Année de naissance	Date de la première élection	Échéance du mandat
Gustav Stenbolt ( <i>Président</i> )	1957	21 août 2014	AGO 2025
Marco J. Netzer ( <i>Vice-président</i> )	1955	28 septembre 2006	AGO 2025
Massimo Esposito	1946	10 avril 1984	AGO 2025
Giovanni M. Rossi	1969	22 juin 2023	AGO 2025
Raffaella Widmer-Esposito	1975	23 mai 2019	AGO 2025

### 3.4 Organisation interne

#### 3.4.1 Répartition des tâches

Le Conseil d'administration est présidé par M. Gustav Stenbolt. Son Vice-président est, depuis le 16 mars 2009, M. Marco J. Netzer, précédemment déjà membre. Les autres membres sont MM. M. Esposito, G. M. Rossi et Mme R. Widmer-Esposito.

Selon les Statuts, le Conseil d'administration peut répartir entre ses membres, pris individuellement ou groupés en comités, la charge de préparer et d'exécuter ses décisions ou de surveiller certaines affaires. Il veille à ce que ses membres soient convenablement informés. La répartition des tâches et des compétences doit être définie dans un Règlement d'organisation.

Selon son Règlement d'organisation, le Conseil d'administration de la Société s'appuie en outre sur le Secrétariat général du Groupe pour les aspects opérationnels de la surveillance des activités du Groupe et de la coordination juridique. Ses tâches et responsabilités principales consistent en la collecte et la préparation du reporting nécessaire à la surveillance exercée par le Conseil d'administration. Il est assisté dans ses tâches par les fonctions compliance, reporting comptabilité et risques de sa filiale bancaire auprès desquelles il a libre accès et qui sont tenues de lui rapporter. Les tâches et les responsabilités de cette fonction sont définies dans le Règlement d'organisation de Norinvest Holding SA.

#### 3.4.2 Méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au minimum quatre fois par année et une fois par trimestre. En 2024, il s'est réuni en séance ordinaire à quatre reprises les 7 mars, 24 avril, 12 septembre et 12 décembre.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les membres présents, pourvu toutefois que ceux-ci forment la majorité du Conseil. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante. Les décisions du Conseil d'administration peuvent également être prises, à la majorité des voix des membres du Conseil, en la forme d'une approbation donnée par écrit (lettre, télécopie ou courriel) à une proposition, pour autant que la proposition ait été soumise à tous les membres, à moins qu'une discussion ne soit requise par l'un d'entre eux. Toutefois, aucun quorum n'est nécessaire pour procéder aux formalités relatives aux augmentations du capital-actions, à la libération ultérieure du capital-actions ou à l'émission de bons de participation. Il est tenu un procès-verbal des délibérations et des décisions du Conseil d'administration, même lorsqu'une seule personne est chargée de l'administration. Celui-ci est signé par le Président de la séance et par la personne qui l'a rédigé; il doit mentionner les membres présents.

La filiale bancaire du Groupe dispose de ses propres organes et de ses propres comités. La direction de sa filiale bancaire est en charge des aspects opérationnels, alors que la surveillance des activités du Groupe est assurée par le Secrétariat général du Groupe. Les risques et la fonction de compliance sont gérés au niveau de la filiale bancaire selon ses propres procédures et selon ses propres règlements.

### 3.5 Compétences

Les compétences du Conseil d'administration sont basées sur le Code des obligations et les articles des Statuts de Norinvest Holding SA le concernant. Il exerce la haute direction de la Société et du Groupe, notamment en arrêtant la politique générale et la stratégie du Groupe, et établit les instructions nécessaires. Il exerce également la haute surveillance des activités du Groupe.

## Gouvernement d'entreprise (suite)

### 3.5 Compétences (suite)

Le Conseil d'administration fixe l'organisation et définit les compétences à l'aide de son Règlement d'organisation. Il examine les rapports annuels du réviseur externe. Il établit les rapports, comptes et autres documents et propositions destinés à l'Assemblée générale et adopte les plans de développements stratégiques et d'investissements.

Le Conseil d'administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'Assemblée générale par la loi ou les Statuts. Il gère les affaires de la Société dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.

Selon l'article 29 des Statuts de Norinvest Holding SA, ses attributions intransmissibles et inaliénables sont les suivantes:

- exercer la haute direction de la Société et établir les instructions nécessaires ;
- fixer l'organisation ;
- fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de la Société ;
- nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation ;
- exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données ;
- établir le rapport de gestion, préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions ;
- déposer la demande de sursis concordataire et aviser le tribunal en cas de surendettement ;
- décider de l'appel ultérieur d'apports relatifs aux actions non entièrement libérées et modifier les statuts en conséquence ;
- constater les augmentations de capital et modifier les statuts en conséquence ;
- vérifier, le cas échéant, que l'organe de révision est au bénéfice de l'agrément requis selon la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur la surveillance de la révision pour procéder au contrôle prévu par la loi.

Il a en outre les attributions suivantes:

- gérer les affaires qui lui sont réservées conformément au Règlement d'organisation ;
- faire des propositions pour l'emploi du bénéfice résultant du bilan ;
- déterminer le jour de la clôture annuelle.

Le Conseil d'administration instaure, maintient, surveille et valide régulièrement l'adéquation du système de contrôle interne (ci-après « SCI »). Les Statuts ainsi que les règlements de Norinvest Holding SA cités peuvent être consultés au siège de la Société.

### 3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard du Groupe

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur le Groupe au travers du Management Information System (ci-après « MIS ») préparé par Banque Cramer & Cie SA pour le Secrétariat général et s'appuie en outre sur les rapports de l'organe de révision.

Compte tenu que la Société n'a pas d'activité propre à l'exception de la détention de participations, son SCI repose sur celui développé au niveau de sa filiale bancaire en ce qui concerne la gestion opérationnelle de ces dernières et sur un SCI Groupe approprié. Le Règlement d'organisation de Norinvest Holding SA décrit son organisation, ainsi que les responsabilités et tâches de ses organes. Il prescrit que la gestion des risques et la fonction compliance s'effectuent au niveau de la filiale bancaire.

Les principes de politique des risques du Groupe ainsi que les risques sous-jacents sont traduits dans la filiale bancaire en fonction de leurs activités et sont gérés à leur niveau. Sa filiale Banque Cramer & C<sup>ie</sup> SA (ci-après « la Banque ») dispose de prescriptions en matière de définition, gestion et surveillance des risques et de niveau de compétences pour l'autorisation des opérations en fonction de leur niveau de risques. La Banque est dotée d'un contrôle des risques qui, dans le cadre de sa mission, dispose d'un droit illimité à l'information, à son accès et à sa consultation. Le contrôle des risques est intégré dans l'organisation globale de la Banque, mais indépendant de ses activités opérationnelles génératrices de revenus. Ses ressources et ses compétences sont adaptées à la taille de la Banque, à la complexité de son activité et de son organisation ainsi qu'à son profil de risque. Le système de rémunération des collaborateurs du contrôle des risques ne comprend pas d'éléments susceptibles de générer des conflits d'intérêts; en particulier la rémunération ne dépend pas du résultat de produits ou transactions spécifiques.

La Direction générale de la Banque désigne une personne en son sein qui sera responsable de la fonction de contrôle des risques. Les tâches, les responsabilités et l'obligation de rapporter incombant à la fonction de contrôle des risques sont fixées dans des directives internes approuvées par le Conseil d'administration de la Banque. Le responsable du contrôle des risques informe par écrit le Conseil d'administration et la Direction générale de la Banque de son évaluation des risques et sur son activité. Un rapport trimestriel en matière de risques est remis au Conseil d'administration de la Banque.

Le reporting des risques de compliance et de réputation du Groupe sont consolidés par le Comité Compliance & Cross Border de la Banque qui accomplit cette tâche dans le respect de sa réglementation spécifique. Ce comité rapporte aux instances supérieures conformément à son règlement. Une fois par trimestre, il rédige un rapport d'activité qui fait

## Gouvernement d'entreprise (suite)

### 3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard du Groupe (suite)

partie du rapport trimestriel de la Direction générale de la Banque au Conseil d'administration. L'information est remontée au Conseil d'administration de Norinvest Holding SA dans le cadre de la surveillance des activités du Groupe.

#### 3.6.1 Secrétariat général Groupe

Le Secrétariat général du Groupe est chargé d'effectuer certains travaux en lien avec la surveillance des activités du Groupe. Son activité et son fonctionnement sont définis dans le Règlement d'organisation de Norinvest Holding SA.

Les risques du Groupe sont gérés au niveau de la filiale bancaire, selon ses propres procédures et ses propres règlements.

#### 3.6.2 Révision interne

La Révision interne Groupe est déléguée à la Banque qui a mandaté la société PricewaterhouseCoopers SA.

La Révision interne rapporte aux instances supérieures conformément au Règlement de la Révision interne de la Banque. Au moins une fois par an, la Révision interne rédige un rapport écrit sur les résultats essentiels des audits effectués au niveau de la filiale du Groupe Norinvest et sur ses principales activités pendant la période et le soumet, avec les conclusions qui en découlent, au Conseil d'administration et à la Direction générale de la Banque, au Comité d'audit de la Banque, ainsi qu'à la société d'audit externe.

## 4 Direction générale

Norinvest Holding SA, qui a notamment comme but la détention de participations, ne dispose pas d'une direction générale. La filiale bancaire dispose de sa propre direction générale.

Le Conseil d'administration de la Société s'appuie sur le Secrétariat général du Groupe pour les aspects opérationnels liés à la surveillance des activités du Groupe. Le Secrétariat général du Groupe n'exerce aucune fonction dirigeante au sein du Groupe.

## 5 Rémunérations, participations et prêts

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein du Groupe Norinvest vise notamment à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

### Conseil d'administration

La rémunération fixe du Conseil d'administration se constitue d'honoraires versés en espèces. Les membres du Conseil d'administration peuvent recevoir des titres de participation, des droits de conversion, des droits d'option ou d'autres instruments financiers à titre de rémunération, ainsi que des prestations de prévoyance allant au-delà des obligations légales. La Société peut octroyer des prêts ou crédits aux membres du Conseil d'administration aux conditions du marché.

Pour 2024, la rémunération des membres du Conseil, sauf son Président, est laissée à la libre appréciation du Conseil d'administration in corpore en fonction du temps qu'il consacre à l'administration du Groupe. Pour le Président, la rémunération est décidée librement par le Conseil d'administration, hors de la présence de son Président, sur proposition de son Vice-président.

## 6 Droit de participation des actionnaires

Selon l'article 21 des Statuts de Norinvest Holding SA, chaque action donne droit à une voix.

### 6.1 Limitation et représentation des droits de vote

#### 6.1.1 Clauses statutaires sur les limitations des droits de vote

Les limitations des droits de vote sont indiquées aux articles 7 et 8 des Statuts de Norinvest Holding SA (voir chiffre 2.6 ci-dessus).

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelés à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions y relatives seront prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix, cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

## Gouvernement d'entreprise (suite)

### 6.1.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2024, aucune dérogation aux limitations susmentionnées n'a été octroyée.

Les règles concernant la participation à l'Assemblée générale sont définies à l'article 18 des Statuts de Norinvest Holding SA, dont les éléments principaux figurent ci-dessous.

### 6.2 Quorum statutaire

Les clauses concernant le quorum sont indiquées à l'article 19 des Statuts de Norinvest Holding SA, selon lequel l'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre d'actions représentées.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées.

Au moins deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentée est nécessaire pour les décisions indiquées à l'article 22 des Statuts de Norinvest Holding SA. Toute décision relative à la fusion, la scission ou la transformation de la société sera prise en conformité avec les dispositions de la loi sur la fusion.

### 6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Les règles statutaires pour la convocation de l'Assemblée générale renvoient au texte légal (article 14 des Statuts).

### 6.4 Inscription à l'ordre du jour

Selon l'article 14 des Statuts de Norinvest Holding SA, un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions ou des voix peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. En outre un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins 5% du capital-actions ou des voix peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions. « Si le Conseil d'administration ne donne pas suite à la requête dans un délai raisonnable, mais au plus tard dans les 60 jours, les requérants peuvent demander au tribunal d'ordonner la convocation de l'Assemblée générale » (art. 699 al. 5 CO).

Les Statuts peuvent être consultés au siège de la Société.

## 7 Organe de révision

### 7.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

La durée du mandat de l'organe de révision est d'une année. Le mandat en cours a été octroyé à l'organe de révision lors de la dernière Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024. Depuis 2007, l'organe de révision des comptes consolidés est KPMG SA. En accord avec les directives sur l'indépendance, le réviseur responsable du mandat fait l'objet d'une rotation tous les sept ans.

Le réviseur responsable, depuis le début de l'exercice 2024 est M. Olivier Gauderon, qui agit en qualité de réviseur responsable.

### 7.2 Honoraires de révision

Les honoraires de révision de KPMG SA pour l'exercice 2024 se montent à KCHF 516 incluant les services liés à l'audit des états financiers de l'intégralité du Groupe, les audits et prises de position réglementaires à l'attention de la FINMA ainsi que les autres audits prévus par la loi et d'autres prestations de services.

### 7.3 Instruments d'information sur la révision externe

Chaque membre du Conseil d'administration reçoit un exemplaire des rapports émis par l'organe de révision. Le Conseil d'administration s'informe régulièrement de l'activité de l'organe de révision externe au cours de l'exercice.

## Gouvernement d'entreprise (suite)

### 8 Politique d'information

Chaque année, Norinvest Holding SA informe ses actionnaires et le public par le biais du Rapport annuel et de Comptes intermédiaires au 30 juin, disponibles en version imprimée au siège de la Société.

Des communiqués de presse sont diffusés aux principaux médias électroniques, ainsi qu'aux principaux acteurs de la presse suisse:

- en tout temps, lorsqu'il s'agit d'annonces événementielles ;
- fin mai au plus tard, concernant le résultat de l'exercice précédent ;
- fin septembre au plus tard, concernant le résultat au 30 juin.

Le Rapport annuel, les Comptes intermédiaires, ainsi que les communiqués de presse sont accessibles en version électronique sur le site internet de la Société ([www.norinvest.ch](http://www.norinvest.ch)).

### Calendrier d'entreprise

(accessible sous [www.norinvest.ch](http://www.norinvest.ch), rubrique « Investisseurs »)

30.05.2025	Mise en ligne du Rapport annuel 2024
30.05.2025	Date de clôture du Registre des actions en vue de l'Assemblée générale ordinaire
24.06.2025	Assemblée générale ordinaire
26.09.2025	Mise en ligne des Résultats intermédiaires 2025 (au 30 juin 2025)

### Contact

Norinvest Holding SA  
Avenue de Miremont 20  
Case postale 315  
CH - 1211 Genève 12  
Suisse

Tél. +41 (0)58 218 60 80  
Fax +41 (0)58 218 60 88  
[corporate@norinvest.ch](mailto:corporate@norinvest.ch)  
[www.norinvest.ch](http://www.norinvest.ch)



**Bilan consolidé**

(en milliers de CHF)

<b>Actifs</b>	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités		128'577	119'772
Créances sur les banques	3.9	136'221	111'244
Créances sur la clientèle	3.1	161'808	215'351
Créances hypothécaires	3.1	144'698	150'359
Opérations de négoce	3.2, 3.9	6	4'132
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	3.3	7'734	4'517
Immobilisations financières	3.4	33'164	35'003
Comptes de régularisation		1'493	3'830
Participations non consolidées	3.5, 3.6	-	-
Immobilisations corporelles	3.7	19'512	19'893
Valeurs immatérielles	3.7	-	-
Autres actifs	3.8	1'476	288
<b>Total des actifs</b>		<b>634'689</b>	<b>664'389</b>
Total des créances subordonnées		-	-
<i>dont avec obligation de conversion et / ou abandon de créance</i>		-	-
<b>Passifs</b>	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Engagements envers les banques		30'471	24'943
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		495'916	478'707
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	3.3	2'211	7'409
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	3.2, 3.11	-	48'381
Comptes de régularisation		7'819	11'968
Autres passifs	3.8	1'107	1'537
Provisions	3.12	1'810	2'592
Réserves pour risques bancaires généraux	3.12, 5.5	9'000	7'000
Capital social		22'000	22'000
Réserve issue du capital		68'708	72'022
Réserve issue du bénéfice		(7'323)	(16'267)
Propres parts du capital	3.14	(3'963)	(4'451)
Bénéfice consolidé		6'933	8'548
<b>Total des passifs</b>		<b>634'689</b>	<b>664'389</b>
Total des engagements subordonnés		-	-
<i>dont avec obligation de conversion et / ou abandon de créance</i>		-	-
<b>Opérations bilan</b>			
Engagements conditionnels	3.1, 4.1	10'417	7'186
Engagements irrévocables	3.1	23'773	21'669

**Compte de résultat consolidé**

(en milliers de CHF)

	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>			
Produits des intérêts et des escomptes	5.2	14'026	18'187
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		6	22
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		1'332	957
Charges d'intérêts	5.2	(722)	(962)
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>		<b>14'642</b>	<b>18'204</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	3.12	19	8
<b>Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts</b>		<b>14'661</b>	<b>18'212</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		22'669	20'266
Produit des commissions sur les opérations de crédit		941	955
Produit des commissions sur les autres prestations de service		1'715	1'941
Charges de commission		(3'051)	(2'563)
<b>Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>		<b>22'274</b>	<b>20'599</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	5.1	<b>7'212</b>	<b>10'921</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		3	22
Produits des participations		-	-
Résultat des immeubles		(63)	(37)
Autres produits ordinaires		155	149
Autres charges ordinaires		-	-
<b>Sous-total Autres résultats ordinaires</b>		<b>95</b>	<b>134</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de personnel	5.3	(22'745)	(23'322)
Autres charges d'exploitation	5.4	(10'412)	(11'301)
<b>Sous-total Charges d'exploitation</b>		<b>(33'157)</b>	<b>(34'623)</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations	3.5, 3.7	(724)	(812)
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	3.12, 5.5	(220)	(58)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>10'141</b>	<b>14'373</b>
Produits extraordinaires	5.5	1	101
Charges extraordinaires	5.5	-	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	5.5	(2'000)	(4'500)
Impôts	5.8	(1'209)	(1'426)
<b>Bénéfice consolidé</b>		<b>6'933</b>	<b>8'548</b>

**Tableau des flux de trésorerie consolidés**

(en milliers de CHF)

	2024		2023	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
<b>Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)</b>				
Résultat consolidé	6'933	-	8'548	-
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	725	-	812	-
Bénéfice sur vente de propres actions	556	-	-	-
Provisions et autres corrections de valeur	-	772	-	4
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	2'000	-	4'500	-
Délimitations actives	1'149	-	-	1'301
Délimitations passives	-	4'577	2'434	-
Dividende de l'exercice précédent	-	4'004	-	-
<b>Total</b>	<b>11'363</b>	<b>9'353</b>	<b>16'294</b>	<b>1'305</b>
<b>Flux de fonds net du résultat opérationnel</b>	<b>2'010</b>	<b>-</b>	<b>14'989</b>	<b>-</b>
<b>Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres</b>				
Modification des propres titres de participation	1'017	-	-	8
Ecritures par les réserves	-	-	-	727
<b>Total</b>	<b>1'017</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>735</b>
<b>Flux de fonds net des transactions relatives aux capitaux propres</b>	<b>1'017</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>735</b>
<b>Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles</b>				
Immeubles	-	-	-	157
Autres immobilisations corporelles	-	343	-	93
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>343</b>	<b>-</b>	<b>250</b>
<b>Flux de fonds net des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles</b>	<b>-</b>	<b>343</b>	<b>-</b>	<b>250</b>
<b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>				
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	1'100	-	277	-
Créances sur la clientèle	-	99	1'004	-
Créances hypothécaires	16'163	-	12'682	-
Opérations de négoce	-	-	-	1
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	1'643	-	2'417	-
Immobilisations financières	484	-	5'050	-
<b>Opérations à moyen et long terme (plus de 1 an)</b>	<b>19'390</b>	<b>99</b>	<b>21'430</b>	<b>1</b>
Engagements envers les banques	5'528	-	-	2'825
Engagements résultant de dépôts de la clientèle	17'209	-	-	158'404
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	48'381	48'381	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	-	6'298	285	-
Créances sur les banques	-	24'978	-	12'479
Créances sur la clientèle	53'641	-	7'136	-
Créances hypothécaires	-	10'512	59'432	-
Opérations de négoce	4'125	-	2'693	-
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	-	4'859	286	-
Immobilisations financières	1'355	-	1'211	-
<b>Opérations à court terme</b>	<b>81'858</b>	<b>95'028</b>	<b>119'424</b>	<b>173'708</b>
<b>Total</b>	<b>101'248</b>	<b>95'127</b>	<b>140'854</b>	<b>173'709</b>
<b>Flux de fonds net de l'activité bancaire</b>	<b>6'121</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32'855</b>
<b>Liquidités</b>	<b>-</b>	<b>8'805</b>	<b>18'851</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>9'148</b>	<b>9'148</b>	<b>33'840</b>	<b>33'840</b>

**Etat des capitaux propres consolidés**

(en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserve pour risques bancaires généraux	Propres parts du capital	Bénéfice consolidé	Total
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	22'000	72'022	(16'267)	7'000	(4'451)	8'548	88'852
Transfert à la réserve issue du bénéfice	-	-	8'548	-	-	(8'548)	-
Distribution de dividende	-	(4'400)	396	-	-	-	(4'004)
Acquisition de propres parts au capital	-	-	-	-	(426)	-	(426)
Aliénation de propres parts au capital (à la valeur d'acquisition)	-	-	-	-	1'444	-	1'444
Bénéfice résultant de l'aliénation de propres parts au capital	-	1'086	-	-	(530)	-	556
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-
Dotations affectant les réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	2'000	-	-	2'000
Pélèvements affectant les autres réserves	-	-	-	-	-	-	-
Résultat consolidé au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	6'933	6'933
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2024</b>	<b>22'000</b>	<b>68'708</b>	<b>(7'323)</b>	<b>9'000</b>	<b>(3'963)</b>	<b>6'933</b>	<b>95'355</b>

## Annexe aux comptes consolidés

### 1 Raison sociale, forme juridique et siège

Norinvest Holding SA, société anonyme de droit suisse, a été enregistrée le 10 avril 1984 au Registre du Commerce de Genève. Son activité principale est l'acquisition, la vente, l'administration et le contrôle de participations et d'investissements dans toutes sociétés, en particulier actives dans les domaines bancaire et financier.

Sa principale participation est Banque Cramer & Cie SA, société anonyme de droit suisse. En sus de son siège social à Genève, elle est active au travers de ses succursales de Lugano et de Zurich.

#### Activité et effectif du personnel

Dans le cadre de son activité, le Groupe effectue notamment les opérations suivantes:

- Acceptation de fonds en compte courant ;
- Gestion de fortune ;
- Exécution de toutes les opérations sur instruments financiers, papiers ou droits-valeurs dérivés et métaux précieux, ainsi que toutes opérations de bourse pour propre compte ou compte de tiers ;
- Octroi de crédits lombards et hypothécaires, de prêts et d'avances à terme fixe ou à vue ;
- Opérations de change au comptant ou à terme ;
- Exécution d'opérations à titre fiduciaire ;
- Gestion et conservation de patrimoines ;
- Activité « Structured Finance ».

Le Groupe peut en outre acquérir, administrer et contrôler des participations dans toutes les entreprises travaillant dans le même secteur d'activité et acquérir des immeubles en Suisse ou à l'étranger.

Au 31 décembre 2024, le Groupe employait 85 personnes, dont 2 personnes chez Norinvest Holding SA pour un équivalent temps plein de 79.7 personnes, (fin 2023: 85 employés, dont 2 personnes chez Norinvest Holding SA pour un équivalent temps plein de 77.6).

### 2 Autres indications requises par les textes applicables

#### 2.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation

##### 2.1.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB), à son Ordonnance (OB), à l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement de la présentation des comptes (OEPC-FINMA) du 31 octobre 2019 et aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, groupes et conglomérats financiers (PCB) du 31 octobre 2019 (circulaire FINMA 2020/1).

Le bouclage consolidé est établi selon le principe de l'image fidèle et présente la situation économique du Groupe de façon à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les comptes consolidés ne peuvent pas contenir de réserves latentes. Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

Les données comparatives sont adaptées afin de se conformer à la présentation des comptes de l'exercice 2024 lorsque nécessaire.

#### Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la maison mère détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote, a le pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de la direction, ou qu'elle contrôle d'une autre manière sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La consolidation du capital est effectuée selon la méthode anglo-saxonne (purchase method).

Les opérations internes au Groupe, ainsi que les bénéfices intragroupes, font l'objet d'écritures d'élimination lors de l'établissement des comptes consolidés.

Les participations majoritaires détenues en vue de leur vente dans les 12 prochains mois, ainsi que celles en liquidation, ne sont pas consolidées. Elles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. La détention pour compte propre de parts dans des fonds de placement collectifs et SICAVs gérés par Banque Cramer n'entraîne pas d'obligation de consolidation, dans la mesure où le pourcentage de détention de parts n'est pas significatif.

## Annexe aux comptes consolidés (suite)

### 2.1.1 Principes généraux (suite)

#### Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les participations suivantes:

- Banque Cramer & C<sup>ie</sup> SA, Genève
- TIMEA Holding SA, Pully

#### Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, la valeur de cet actif est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, une information est fournie en annexe.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée à la compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.

#### Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

#### Créances sur les banques, créances sur la clientèle, créances hypothécaires

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires. La Banque ne constitue aucune correction de valeur pour pertes attendues sur les créances non compromises.

#### Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

#### Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture pour le compte de clients ou pour compte propre.

#### Opérations de négoce

Les titres destinés au négoce sont évalués et portés au bilan à leur juste valeur. Celle-ci découle du cours du marché à la date du bilan, pour autant qu'ils soient négociés sur un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix (marché sur lequel au moins trois teneurs de marché indépendants les uns des autres offrent en règle générale quotidiennement des cours qui sont publiés régulièrement) ou d'un modèle d'évaluation. Le Groupe juge que l'utilisation d'un modèle pour évaluer les titres destinés au négoce ne serait pas pertinente car ne prendrait pas suffisamment en compte toutes les caractéristiques des titres traités par le Groupe (manque de liquidité par exemple). Lorsque les conditions d'un marché représentatif font défaut, les titres sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le cas échéant, et sur une base individuelle, la direction applique un ajustement sur les titres dont la négociabilité ou la liquidité sont compromises.

Les gains et pertes de cours, ainsi que les éléments directement liés aux opérations de négoce en partie compris dans les cours, sont enregistrés dans le résultat des opérations de négoce.

Le produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce sont enregistrés sous « Produits des intérêts et dividendes des opérations de négoce ».

#### Opérations et comptabilité de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour la couverture des risques de taux d'intérêts. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent.

Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ». Pour le surplus, nous vous renvoyons en annexe 2.4.

## Annexe aux comptes consolidés (suite)

### 2.1.1 Principes généraux (suite)

#### Autres instruments financiers avec évaluation à la juste valeur et engagements résultant d'instruments financiers évalués à la juste valeur (option de la juste valeur)

Dans le cadre des activités « Structured Finance », le Groupe peut procéder à l'émission de produits structurés. Les produits structurés émis sont publiés dans la rubrique « Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur ». Ceux-ci sont inscrits au bilan dans ces positions et évalués à la juste valeur lorsque les conditions ci-dessous sont remplies de manière cumulative:

- Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur et correspondent à la stratégie de placement et de gestion des risques qui assure une saisie, une mesure et une limitation appropriée des différents risques.
- Entre les instruments financiers de l'actif et les engagements, il existe une relation de couverture économique ayant pour conséquence une neutralisation très large de l'évaluation à la juste valeur dans le compte de résultat.
- L'impact éventuel d'une modification de la propre solvabilité sur la juste valeur, postérieure à l'inscription initiale au bilan, est neutralisé dans le compte de résultat et enregistré dans le compte de compensation.

#### Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation et des stocks de métaux précieux sous forme physique.

#### Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée résiduelle (« accrual method »). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance doivent être enregistrées immédiatement dans la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

#### Titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

Pour les titres de créances qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, ils sont comptabilisés selon le principe de la valeur la plus basse. Une réévaluation au plus haut à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle.

Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

#### Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte

L'évaluation des titres de participation est effectuée à la valeur la plus basse. Les stocks physiques de métaux précieux servant à la couverture des engagements en comptes métaux sont, comme ces derniers, évalués à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

#### Participations non consolidées

Les participations non consolidées sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires. Le Groupe examine à chaque date du bilan si la valeur des participations s'est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur.

S'il observe de tels signes, le Groupe détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations non consolidées sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

## Annexe aux comptes consolidés (suite)

### 2.1.1 Principes généraux (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée. La limite minimale d'activation d'une immobilisation corporelle de CHF 5'000 est définie par le Groupe lui-même, en fonction de ses considérations en matière d'importance relative.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence.

La durée d'utilisation estimée des immobilisations corporelles se résume comme suit:

- Immeubles de la Banque	100 ans
- Travaux de rénovation des immeubles	10 ans
- Transformations des locaux loués	selon durée du bail
- Véhicules	5 ans
- Machines de bureau et mobilier	5 ans
- Hardwares serveurs	5 ans
- Autres hardware	3 ans
- Plateforme bancaire	selon durée du contrat
- Autres programmes informatiques	3 ans
- Installation téléphonique	3 ans

Le Groupe examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. S'il observe de tels signes, le Groupe détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par le Groupe.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

#### Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer au Groupe des avantages économiques s'étendant sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par le Groupe ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles sont portées au bilan et évaluées selon le principe des coûts d'acquisition.

L'écart de 1ère consolidation actif (goodwill) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée d'un maximum de 5 ans. L'amortissement annuel est inscrit au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires. Le Groupe examine à chaque date du bilan si la valeur des valeurs immatérielles s'est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur.

S'il observe de tels signes, le Groupe détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de valeurs immatérielles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

## Annexe aux comptes consolidés (suite)

### 2.1.1 Principes généraux (suite)

#### Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou reprises sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont reprises par le compte de résultat.

#### Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité du Groupe.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ». Les réserves pour risques bancaires généraux ne sont pas imposées.

#### Propres parts du capital

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de la transaction dans la rubrique « Propres parts du capital », qui est déduite des capitaux propres. Le Groupe ne fait pas d'évaluation subséquente.

Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique « Réserve issue du capital » et le Groupe réduit la position « Propres parts du capital » de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

#### Impôts

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. L'impôt sur les transactions n'en fait pas partie.

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif). Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

#### Engagements de prévoyance

Le traitement des engagements de prévoyance se fonde sur la norme Swiss GAAP RPC 16. Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans des institutions de prévoyance qui garantissent des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

Le Groupe est redevable de la totalité des cotisations de prévoyance réglementaires. La constitution de réserves visant à financer le coût inhérent à l'augmentation de l'espérance de vie s'effectue dans ce cadre.

#### Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont présentées à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées.

### 2.1.2 Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

### 2.1.3 Saisie des opérations

Les transactions sont enregistrées au bilan à la date de leur conclusion. Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion (« trade date accounting ») et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus.

## Annexe aux comptes consolidés (suite)

### 2.1.4 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaies locales aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les résultats de change en monnaies étrangères sont convertis en monnaies locales au moment de leur enregistrement.

Les positions en monnaies étrangères lors de la clôture annuelle sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date du bilan dans la mesure où elles ne sont pas évaluées au cours historique. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Les taux de conversion des principales monnaies étaient les suivants:

#### Cours de clôture

31.12.2024		31.12.2023	
USD	0.9071	USD	0.8414
EUR	0.9394	EUR	0.9289

Lors de la consolidation, les actifs et les passifs des sociétés du Groupe sont convertis en francs suisses au taux de change de clôture.

### 2.1.5 Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne sont pas portés au débit du résultat des opérations de négoce.

## 2.2 Gestion des risques

Le Groupe a effectué une analyse des principaux risques auxquels il est exposé. Cette analyse repose sur les données et les outils mis en place par le Groupe en matière de gestion des risques. Lors de son analyse des risques, le Groupe a tenu compte du système de contrôle mis en place en vue de gérer et réduire les risques. Les principes de gestion des risques de la filiale Banque Cramer sont montrés séparément de ceux de la maison mère Norinvest Holding SA.

### Banque Cramer

Les directives internes « Politique des risques-Gestion des risques » et « Concept cadre de gestion des risques », approuvées par le Conseil d'administration de Banque Cramer & Cie SA, sont les documents directeurs qui définissent la politique des risques et fixent les limites pour les opérations pour compte propre. Différents comités ont été créés afin d'assurer la gestion des risques en interne.

### Risques de crédit

La stratégie du Groupe consiste principalement à limiter l'octroi des crédits à ceux garantis par le nantissement d'avoirs déposés auprès de la Banque ou par des gages immobiliers situés en Suisse. Les avoirs des clients servant de couverture pour les crédits lombards sont évalués quotidiennement à la valeur de marché pondérée par les taux d'avance défini par type d'investissement.

Pour couvrir le risque de marché des actifs nantis, le Groupe applique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement conformément aux valeurs d'avance définies dans la réglementation interne du Groupe, respectivement des décotes correspondantes, qui sont en pratique normalement plus conservatrices que les décotes réglementaires standards, ou tout au moins équivalentes.

Le Groupe accorde également des crédits hypothécaires sur des biens immobiliers situés en Suisse. Une revue est faite tous les 5 ou 10 ans sur les immeubles d'habitation et tous les 3 ou 5 ans sur les autres immeubles en fonction du taux d'avance par rapport à la valeur vénale.

Le Groupe est doté d'une équipe de collaborateurs spécialisés dans l'activité de « Structured Finance ». Cette activité consiste à développer et implémenter des véhicules d'investissements complexes « tailor made » pour des clients institutionnels et des clients privés fortunés. Ces opérations incluent généralement des crédits majoritairement garantis.

Le respect des marges sur les crédits est surveillé de manière régulière par le service des Crédits. Un rapport détaillé des risques de crédit est remis à la Direction générale à chacune de ses séances et fait l'objet d'une présentation mensuelle au Comité des crédits. Les découverts et avances accordés sans l'existence d'un acte de nantissement signé sont comptablement considérés comme en blanc, même si le débiteur dispose d'un dépôt titres auprès du Groupe.

## Annexe aux comptes consolidés (suite)

### 2.2 Gestion des risques (suite)

#### Risques de crédit (suite)

Les créances en souffrance sont, compte tenu de leur degré de risque de perte, réparties en deux catégories: les créances en souffrance et les créances compromises. Une créance est considérée en souffrance lorsque l'un des paiements relatifs au règlement des intérêts, au paiement des commissions, au remboursement partiel ou intégral du capital n'a pas été totalement obtenu depuis plus de 90 jours après l'échéance. Cela n'engage aucune écriture comptable spécifique. Une créance est considérée comme compromise lorsque des indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables ou, au plus tard, lorsque ces paiements sont en retard depuis plus de 180 jours. Ces créances sont évaluées individuellement à la valeur de liquidation et la dépréciation de valeur y relative portée en diminution du poste concerné à l'actif du bilan.

Le Groupe tient à jour, mensuellement, la liste des créances compromises et en souffrance. Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés et le service de la dette a repris normalement. Les crédits en blanc sont en général des crédits provisionnés, des crédits à des parties liées, des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle.

Les intérêts en souffrance ne sont pas extournés rétroactivement. Les créances résultant des intérêts accumulés jusqu'à l'expiration, au plus tard, du délai de 180 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés) sont dépréciées par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les intérêts et les commissions correspondantes réputés comme compromis ne sont pas saisis comme produits des intérêts. Sont considérés comme tels les intérêts et les commissions échus depuis plus de 180 jours et impayés.

#### Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, le Groupe utilise pour la gestion des risques de contrepartie un système de limites. Elle ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre et ne noue jamais de relation d'affaires sans procéder à une évaluation détaillée du risque de défaut. Le montant de la limite est essentiellement défini en fonction de la notation de la contrepartie.

Le réexamen de la notation de la contrepartie et de la hauteur de la limite a lieu régulièrement. La fonction de contrôle des risques procède à une surveillance mensuelle de la notation et des indicateurs de marché de la contrepartie. Ces contrôles permettent d'identifier une éventuelle dégradation d'une contrepartie. En cas d'événements de marché extrêmes, le Groupe examine la situation afin de pouvoir réagir rapidement à une aggravation du risque.

## Annexe aux comptes consolidés (suite)

### 2.2 Gestion des risques (suite)

#### Risques de taux

En raison de la structure de ses activités de bilan, le Groupe est exposé à une évolution défavorable causée par une variation des taux d'intérêts sur le marché. Le risque de taux est limité par un suivi régulier de la concordance des échéances entre les actifs et les passifs et par l'utilisation ponctuelle d'instruments de couverture. L'analyse des risques de taux est régie par une directive spécifique approuvée par le Conseil d'administration de la Banque qui fixe notamment les limites à respecter, les compétences pour la prise de risques et les contrôles à effectuer.

Le service Risk Management détermine l'exposition au risque de taux d'intérêt et rapporte celle-ci régulièrement au Comité ALM/CCR et à la Direction générale. Le refinancement à long terme et la gestion des risques de taux sont assurés par l'Execution Desk en collaboration avec le service Risk Management, dont les objectifs sont:

- Appréhender, mesurer et piloter les risques de taux liés aux opérations de la clientèle ;
- Optimiser le résultat financier des opérations de couverture ;
- Surveiller la liquidité et prévenir des pénuries potentielles de liquidités.

#### Risques de compliance

Le Groupe a défini une méthodologie et mis en place les directives et procédures requises pour l'identification, la mesure, le contrôle et la surveillance du risque compliance, ainsi que la transmission des informations y relatives par le biais de rapports détaillés aux organes. Le dispositif relatif au risque compliance est adapté au fur et à mesure de l'évolution du cadre réglementaire qui est suivie attentivement par le Groupe au moyen de la veille réglementaire. Une revue annuelle des activités et des événements liés au risque compliance est assurée par le service Compliance de la Banque et rapportée aux organes. De même, la planification des tâches permettant d'encadrer le risque compliance est faite annuellement.

#### Autres risques de marché

##### Risques de change

Le Groupe gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères.

##### Risques de cours

Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle et pour compte propre. Les activités pour compte propre concernent notamment des opérations de couverture en lien avec des positions nostro ainsi que des transactions ayant trait à la gestion de la structure du bilan. Dans le cadre de la gestion de la liquidité du Groupe, celui-ci procède à l'acquisition de différentes positions dans ses portefeuilles titres. Les limites de ces positions ont été préalablement autorisées par le Conseil d'administration.

#### Liquidité

La stratégie en matière de liquidité est élaborée par le Comité ALM/CCR de la Banque. Le service Risk Management est responsable du suivi du risque de liquidité et du respect des limites. Le service Risk Management effectue une revue, au minimum une fois par an, à destination du Conseil d'administration de la Banque.

La stratégie, définie par le Comité ALM/CCR, est approuvée par la Direction générale. Les limites de liquidité sont approuvées régulièrement par la Direction générale et le Conseil d'administration de la Banque qui tiennent compte de la stratégie ainsi que de l'appétit au risque. La gestion de la liquidité doit permettre de disposer d'une liquidité solide lui permettant de faire face en tout temps à ses obligations de paiement.

#### Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

L'évaluation des risques opérationnels porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients. L'objectif premier de la gestion des risques opérationnels est de conforter la réputation de l'établissement vis-à-vis des clients, des actionnaires et du régulateur. Les erreurs opérationnelles, dont un suivi mensuel est effectué, sont communiquées à la Direction générale chaque mois.

#### Risques juridiques

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier par les services Legal & Compliance de la Banque ainsi que par un avocat externe qui représente le Groupe une fois le litige ouvert devant un Tribunal civil. La situation des litiges est évaluée régulièrement et les éventuelles provisions déterminées en fonction de l'analyse juridique des prétentions et de l'évolution de la procédure. Certains des contrats du Groupe sont élaborés ou font l'objet d'une revue juridique par un avocat externe.

## Annexe aux comptes consolidés (suite)

### 2.2 Gestion des risques (suite)

#### Autres risques

Le Groupe, comme toutes les autres banques suisses, est confronté aux incertitudes qui pèsent sur l'environnement juridique et réglementaire dans lequel il évolue.

#### Norinvest Holding SA

Norinvest Holding SA, en tant que Société mère, surveille trois catégories de risques pour l'ensemble de ses activités propres: le risque stratégique et métier, le risque opérationnel et le risque de crédit.

#### Risque stratégique et métier

Le risque stratégique et métier résulte de la qualité des décisions prises au sujet de la politique générale de l'orientation des affaires et des investissements les plus importants.

#### Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont notamment ceux qui pourraient résulter d'un éventuel dysfonctionnement des procédures de reporting et / ou inhérents au comportement du personnel du Groupe à l'intérieur ou à l'extérieur de l'ensemble des sociétés.

#### Risques de crédit

Les créances échues à la date du bouclage sont analysées et, au besoin, des correctifs de valeurs et provisions sont constitués afin de couvrir les risques de perte. Norinvest Holding SA détermine, surveille et cherche à limiter l'impact de ces risques sous les angles suivants:

- financier: notamment l'impact sur les fonds propres et le bénéfice net consolidé ;
- réputation: les conséquences que ces risques pourraient avoir sur le Groupe et sur Norinvest Holding SA en particulier.

### 2.3 Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

#### Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, selon les circonstances le Groupe fait appel à des prestataires externes pour l'évaluation des gages mais au minimum tous les 10 ans. Après validation des nouvelles évaluations, le taux d'avance sur gage est mis à jour.

Le Groupe analyse également les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur cette base, le Groupe identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, effectué par des spécialistes internes, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rendement est déterminée sur la base des revenus locatifs nets. Les revenus locatifs des immeubles de rendement sont remis à jour lors de réexamens périodiques des dossiers hypothécaires. S'il y a des indices de changements des revenus locatifs nets, le Groupe procède à une réévaluation de la valeur de l'immeuble et du dossier hypothécaire sans attendre l'échéance de la période de réexamen.

#### Crédits lombards par un portefeuille de titres diversifiés

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, le Groupe exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, le Groupe réalise les sûretés.

Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant compromis les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 180 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 180 jours n'est payé, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes ».

#### Crédits spéciaux

Il s'agit de crédit dont les engagements ne sont pas couverts (crédits en blanc) ou couverts par des titres nantis qui présentent une concentration, soit du fait des secteurs, soit de l'existence de certains groupes de contreparties émettrices. Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Ces informations sont examinées par le service des Crédits, qui identifiera éventuellement une augmentation des risques. Si tel est le cas, le Groupe procédera à une évaluation détaillée et définira avec le conseiller à la clientèle les mesures qui s'imposent. Si cette phase montre que le crédit est compromis, le Groupe constitue une correction de valeur.

## Annexe aux comptes consolidés (suite)

### 2.3 Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur (suite)

#### Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur vraisemblablement réalisable de celle-ci.

Le montant vraisemblablement réalisable de la couverture est la valeur de liquidation (valeur d'aliénation estimative, de laquelle sont retranchés les coûts de détention et les charges de liquidation). Dans ces cas, le Groupe examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter.

Le Groupe n'emploie pas de système de notation interne concernant le classement de ses créances. Le suivi des positions à risques est effectué par le département des Crédits qui définit les corrections de valeur nécessaires pour les créances compromises et en souffrance identifiées. Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité.

Les corrections de valeur individuelles et les corrections de valeur pour risques de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

#### Evaluation des sûretés de crédit

##### Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet. Les biens destinés à l'habitation à usage propre ou de rendement de maximum 2 logements "Buy-to-let" sont évalués au travers d'une plateforme externe d'évaluation qui se base sur des modèles d'évaluation hédoniques. Ces évaluations sont rapprochées au prix d'une transaction effective dans la même localité. Pour les autres immeubles de rendement, les immeubles commerciaux et les objets spéciaux, l'évaluation est confiée à des experts immobiliers externes, qui déterminent la valeur de rendement. Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie. Le Groupe prend comme base de l'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

##### Crédits couverts par un portefeuille de titres diversifiés

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions) facilement négociables sont normalement acceptées. Le Groupe accepte les produits structurés si les investissements font l'objet d'une cotation régulière ou si ceux-ci sont émis par le Groupe lui-même. Pour couvrir le risque de marché, le Groupe pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

##### Crédits avec couverture unique ou concentration

Pour les crédits couverts par des titres uniques ou peu diversifiés, des sûretés facilement négociables auprès d'une bourse reconnue ou sur un marché représentatif sont usuellement acceptées.

### 2.4 Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture

#### Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

Le Groupe conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce et de couverture économique. Il pratique le négoce d'instruments standardisés aussi bien que d'instruments de gré à gré, et ce tant pour propre compte qu'à la demande de clients. Il n'exerce pas d'activité de négoce de dérivés de crédit.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à la fois dans le cadre de l'activité « Structured Finance » ainsi que dans le cadre de la gestion des risques. Dans le cadre de la gestion des risques, ils servent essentiellement à couvrir les risques de taux d'intérêt.

## Annexe aux comptes consolidés (suite)

### 2.4 Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture (suite)

#### Utilisation de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Le Groupe par l'intermédiaire de la Banque utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type « micro hedge » et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes » ou « Charges d'intérêts ». La variation de la juste valeur des instruments financiers utilisés dans un but de couverture est enregistrée au « Compte de compensation » sous les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Le Groupe documente la relation entre l'instrument de l'opération de couverture et l'opération de base, l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture. Les opérations de couverture sont exclusivement composées de swaps de taux (IRS) payeurs et receveurs dont la très large majorité est en CHF. Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances hypothécaires) sont couvertes à l'aide d'opérations de « micro hedges ».

Tous les trimestres, un test d'effectivité est établi. Il s'agit en premier lieu de s'assurer que le nominal des opérations de base est toujours supérieur ou égal au nominal de l'opération de couverture. Ensuite, la relation de couverture est évaluée de manière rétrospective et prospective. Le test prospectif consiste à mesurer la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de +/- 100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80% et 125%.

Dans le cas d'une surcouverture, la fraction excédentaire de l'instrument financier dérivé est assimilée à une opération de négoce et enregistrée dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Le solde des opérations de couverture de taux devenues inefficaces ou aliénées avant l'échéance sont traitées selon les prescriptions relatives à la revente ou au remboursement anticipé des immobilisations financières détenues jusqu'à l'échéance. Les variations ultérieures de la juste valeur des instruments financiers de couverture de taux devenus inefficaces sont enregistrées dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

### 2.5 Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2024, date du bilan du Groupe.

### 3 Informations relatives au bilan consolidé (en milliers de CHF)

#### 3.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

Couvertures des créances et des opérations hors bilan	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
<b>Prêts</b> <b>(avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
Créances sur la clientèle	-	156'291	6'089	162'380
Créances hypothécaires	144'979	-	-	144'979
- immeubles d'habitations	136'160	-	-	136'160
- immeubles commerciaux	916	-	-	916
- immeubles artisanaux et industriels	6'760	-	-	6'760
- autres	1'143	-	-	1'143
<b>Total des prêts 31.12.2024</b>	<b>144'979</b>	<b>156'291</b>	<b>6'089</b>	<b>307'359</b>
<b>(avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
<i>Total des prêts 31.12.2023</i> <i>(avant compensation avec les corrections de valeur)</i>	<i>150'630</i>	<i>212'582</i>	<i>5'452</i>	<i>368'664</i>
<b>Total des prêts 31.12.2024</b> <b>(après compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>144'698</b>	<b>156'150</b>	<b>5'658</b>	<b>306'506</b>
<i>Total des prêts 31.12.2023</i> <i>(après compensation avec les corrections de valeur)</i>	<i>150'359</i>	<i>212'330</i>	<i>3'021</i>	<i>365'710</i>
<b>Hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	29	10'377	11	10'417
Engagements irrévocables	85	15'727	7'961	23'773
<b>Total du hors-bilan 31.12.2024</b>	<b>114</b>	<b>26'104</b>	<b>7'972</b>	<b>34'190</b>
<i>Total du hors-bilan 31.12.2023</i>	<i>974</i>	<i>19'771</i>	<i>8'110</i>	<i>28'855</i>
<b>Créances compromises</b>	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
<b>31.12.2024</b>	<b>1'847</b>	<b>994</b>	<b>853</b>	<b>853</b>
<i>31.12.2023</i>	<i>6'717</i>	<i>3'516</i>	<i>3'201</i>	<i>2'954</i>

### 3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

#### 3.2 Répartition des opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur

Actifs	31.12.2024	31.12.2023
<b>Opérations de négoce</b>		
Titres de dette, papiers / opérations du marché monétaire	-	4'127
- dont cotés	-	4'127
Titres de participation	6	5
<b>Total des actifs</b>	<b>6</b>	<b>4'132</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	-
- dont titres admis en pension	-	-
selon les prescriptions en matière de liquidités		
<b>Engagements</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
Produits structurés émis par le Groupe (voir annexe 3.11)	-	48'381
<b>Total des engagements</b>	<b>-</b>	<b>48'381</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	48'381

#### 3.3 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
<b>Instruments de taux</b>						
Swaps d'intérêts	346	-	41'280	209	1'377	25'737
<b>Total des instruments de taux</b>	<b>346</b>	<b>-</b>	<b>41'280</b>	<b>209</b>	<b>1'377</b>	<b>25'737</b>
<b>Devises/Métaux précieux</b>						
Contrats à terme	13	13	1'187	-	-	-
Swaps d'intérêts et devises	7'166	821	240'993	-	-	-
<b>Total des devises / Métaux précieux</b>	<b>7'179</b>	<b>834</b>	<b>242'180</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres instruments</b>						
Options (OTC)	-	-	-	-	-	-
<b>Total des autres instruments</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total 31.12.2024</b>	<b>7'525</b>	<b>834</b>	<b>283'460</b>	<b>209</b>	<b>1'377</b>	<b>25'737</b>
Total 31.12.2023	4'155	7'133	297'454	362	276	25'638

Le Groupe n'effectue pas de contrat de netting des valeurs de remplacement positives et négatives.

Répartition selon les contreparties	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives au 31.12.2024	7'312	422
Valeurs de remplacement positives au 31.12.2023	2'722	1'795

### 3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

#### 3.4 Répartition des immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
<b>Répartition des immobilisations financières</b>				
Titres de créance	33'040	34'867	33'042	34'589
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	33'040	34'867	33'042	34'589
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)	-	-	-	-
Titres de participation	124	136	189	189
- dont participations qualifiées	-	-	-	-
Métaux précieux	-	-	-	-
Immeubles	-	-	-	-
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>33'164</b>	<b>35'003</b>	<b>33'231</b>	<b>34'778</b>
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	33'028	34'867	33'042	34'589

	de AAA	de A+	De BBB+	De BB+	Inférieur	Sans
	à AA-	à A-	à BBB-	à B-	à B-	notation
<b>Répartition des contreparties selon la notation</b>						
Valeur comptable des titres de créance	33'040	-	-	-	-	-

La Groupe se fonde sur les classes de notation de Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

### 3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

#### 3.5 Présentation des participations non consolidées

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur	Valeur comptable au 31.12.2023	Changement d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Valeur comptable au 31.12.2024
<b>Autres participations non consolidées</b>								
- sans valeur boursière	-	-	-	-	-	-	-	-

#### 3.6 Indication des entreprises dans lesquelles le Groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité	Monnaie	Capital social	Part de capital et part des voix en % au 31.12.2024	Part de capital et part des voix en % au 31.12.2023	Détention directe / indirecte
<b>Participations consolidées par intégration globale</b>						
Banque Cramer & C <sup>ie</sup> SA, Genève	Banque Holding	CHF	50'000	100	100	Directe
TIMEA Holding SA, Pully	Banking	CHF	150	100	100	Directe

### 3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

#### 3.7 Présentation des immobilisations corporelles et des valeurs immatérielles

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable au 31.12.2023	Investissements	Désinvestissement	Amortissements	Valeur comptable au 31.12.2024
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Immeubles à l'usage du Groupe	34'910	(17'086)	17'824	-	-	(310)	17'514
Software acquis séparément	27'018	(25'121)	1'897	254	-	(337)	1'814
Autres immobilisations corporelles	7'324	(7'152)	172	117	(27)	(78)	184
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>69'252</b>	<b>(49'359)</b>	<b>19'893</b>	<b>371</b>	<b>(27)</b>	<b>(725)</b>	<b>19'512</b>
<b>Valeurs immatérielles</b>							
Goodwill	12'502	(12'502)	-	-	-	-	-
<b>Total des valeurs immatérielles</b>	<b>12'502</b>	<b>(12'502)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### Leasing opérationnel

##### Engagements de leasing

	31.12.2024	31.12.2023
Echéant dans les 12 mois	14	23
Echéant dans un intervalle compris entre 12 mois et 5 ans	-	14
Echéant à plus de 5 ans	-	-

##### Total des engagements de leasing

- dont résiliables à 12 mois

14 37

- -

#### 3.8 Répartition des autres actifs et autres passifs

##### Autres actifs

	31.12.2024	31.12.2023
Impôts indirects à récupérer	97	11
Compte de compensation	1'379	277
Solde des opérations de couverture de taux devenues inefficaces ou aliénées avant l'échéance	-	-
<b>Total des autres actifs</b>	<b>1'476</b>	<b>288</b>

##### Autres passifs

	31.12.2024	31.12.2023
Comptes de règlement	681	594
Impôts indirects dus	215	582
Compte de compensation	211	361
<b>Total des autres passifs</b>	<b>1'107</b>	<b>1'537</b>

### 3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

#### 3.9 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
<b>Actifs nantis / cédés</b>				
Créances sur les banques	27'888	696	29'269	6'273
Opérations de négoce	-	-	1'501	1'500
<b>Total des actifs nantis / cédés</b>	<b>27'888</b>	<b>696</b>	<b>30'770</b>	<b>7'773</b>

#### 3.10 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

##### Réserves de contribution de l'employeur (RCE)

Il n'existe pas de réserves de cotisations de l'employeur auprès des institutions de prévoyance au 31 décembre 2024 (2023: néant).

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Cotisations payées	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2024	31.12.2023
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance	1'802	1'802	1'713
<b>Total</b>	<b>1'802</b>	<b>1'802</b>	<b>1'713</b>

Au 31 décembre 2024, il n'existe ni avantage ni engagement économique (2023 : néant).

Tous les collaborateurs du Groupe âgés de 18 ans révolus sont affiliés chez AXA-Vie SA, fondation LPP semi-autonome juridiquement indépendante du Groupe qui offre un plan avec primauté des cotisations. Son but est d'assurer les collaborateurs contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès et garantissant des prestations fixées par voie de réglementation. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et satisfait à ses exigences minimales. Ne sont pas affiliés les collaborateurs qui disposent de contrats d'une durée inférieure à trois mois.

Les collaborateurs peuvent bénéficier de deux plans de prévoyance. Le premier plan concerne les personnes ayant un salaire annuel égal ou inférieur à KCHF 150 et le deuxième un salaire annuel supérieur à KCHF 150. Dans chaque plan, il est possible d'opter pour une bonification de vieillesse supplémentaire de 1% ou 2%, à titre facultatif et à 100% à charge de la personne assurée. L'âge de la retraite est de 65 ans pour les femmes comme pour les hommes. Le salaire assuré de chaque employé correspond au salaire AVS sans déduction de coordination et les primes sont supportées à concurrence de 60% par le Groupe.

L'institution de prévoyance et la fondation pour les cadres établissent leurs comptes selon les recommandations de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Il n'existe aucun autre engagement concernant l'employeur.

L'institution de prévoyance du Groupe présente un taux de couverture 107.5% au 31 décembre 2024 (2023, 103.4%). Le Groupe n'est pas tenue de verser des cotisations complémentaires allant au-delà des cotisations réglementaires.

##### Engagements envers les propres institutions de prévoyance

Le Groupe n'a pas d'engagement envers ses propres institutions de prévoyance au 31 décembre 2024 (2023: néant).

### 3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

#### 3.11 Présentation des produits structurés émis

	Valeur comptable		Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé	Total
	Evaluation globale	Evaluation séparée			
	Comptabilisation dans les opérations de négoce	Comptabilisation dans les autres instruments financiers évalués à la juste valeur			
<b>Risque sous-jacent du dérivé incorporé</b>					
Titres de participation	-	-	-	-	-
<b>Total 31.12.2024</b>	-	-	-	-	-
<i>Total 31.12.2023</i>	-	48'381	-	-	48'381

Evaluation globale:

Au 31 décembre 2023, les produits structurés émis par la Banque sont évalués de manière globale et sont enregistrés dans les « Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur ». La juste valeur découle d'un prix du marché et les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

### 3.12 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leurs variations durant l'exercice de référence

	Etat au 31.12.2023	Utilisations conformes à leur but	Différences de change	Changement d'affectation	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolution par le compte de résultat	Etat au 31.12.2024
Autres provisions	2'592	(1'153)	33	-	684	(346)	1'810
<b>Total des provisions</b>	<b>2'592</b>	<b>(1'153)</b>	<b>33</b>	<b>-</b>	<b>684</b>	<b>(346)</b>	<b>1'810</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux</b>	<b>7'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2'000</b>	<b>-</b>	<b>9'000</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>2'965</b>	<b>(1'968)</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>(147)</b>	<b>865</b>
- dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	2'965	(1'968)	6	-	9	(147)	865

Le Groupe fait face à certains risques juridiques entrant dans le cadre de l'exercice normal de ses activités. Il constitue des provisions lorsque la Direction estime que ces risques sont susceptibles d'entraîner une perte ou un engagement financier, ou lorsqu'un litige devrait être réglé de manière transactionnelle et que le montant de l'obligation ou de la perte peut être estimé raisonnablement. Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées dans ce but.

Banque Cramer & Cie SA, filiale à 100% de Norinvest Holding SA a été l'objet, en 2022, de deux procédures qui ont été intentées par les autorités pénales et fiscales italiennes. Dans ce cadre, un séquestre préventif sur ses avoirs de CHF 22.5 millions a été décrété et inclus dans la note 3.9. La procédure fiscale s'est terminée en février 2024 par la signature d'un accord et le versement pour solde de tout compte d'un montant de EUR 1.2 million. La procédure pénale est actuellement examinée par le juge des mesures préliminaires. La Banque, avec l'aide de ses avocats, conteste toute responsabilité sur la base de la pratique confirmée des tribunaux locaux et entend défendre ses droits vigoureusement. La procédure pourrait toutefois s'avérer longue et générer d'importants frais de défense à charge de la Banque, qui sont provisionnés.

Concernant les corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays, suite à un accord signé avec la contrepartie, la provision de CHF 2 millions créée en 2019 dans les comptes de Norinvest Holding SA a pu être utilisée conformément à son but à concurrence de CHF 1.9 million. Le solde résiduel de CHF 0.1 million a été dissout par le compte de résultat.

### 3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

#### 3.13 Indication des créances et engagements envers les parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Participants qualifiés	9'196	8'908	6'803	5'723
Sociétés du Groupe non consolidées	-	-	-	-
Affaires d'organes	2'122	121	241	170
Autres parties liées	4'780	8'187	2'620	2'493

Dans le cadre des activités normales, le Groupe est amené à effectuer des transactions avec des participants qualifiés. Celles-ci comprennent notamment des avances, des dépôts et des transactions sur instruments financiers (opérations sur devises, sur titres, etc.).

Au 31 décembre 2024, une partie liée est à la fois participant qualifié et affaire d'organes pour une créance de KCHF 4'252 (2023: KCHF 3'945) et un engagement de KCHF 5'357 (2023: KCHF 4'233). Ces montants ont été enregistrés dans la ligne « Participants qualifiés ».

Il n'existe pas d'opérations hors bilan significatives avec des parties liées.

Les opérations avec des parties liées sont conclues à des conditions conformes au marché, à l'exception des cas suivants:

- Les actionnaires de Norinvest Holding SA bénéficient de droit de garde et de frais réduits ;
- Un participant qualifié bénéficie d'un taux d'intérêt réduit sur les crédits hypothécaires (taux du marché -0.5%).

#### 3.14 Propres parts du capital et composition du capital propre

Propres parts du capital	Prix de transaction moyen CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 01.01.2024		2'220'982
Achats	2.10	202'958
Ventes	4.52	(442'500)
Modification du périmètre de consolidation		-
Aliénation suite réduction de capital		-
<b>Propres actions nominatives au 31.12.2024</b>		<b>1'981'440</b>

Le dernier jour de négoce des actions au SIX Swiss Exchange est intervenu le 27 avril 2017. A compter du 28 avril 2017, les actions ont pu être négociées sur OTC-X, la plateforme électronique de la Banque Cantonale Bernoise. En l'absence d'un marché liquide et efficient, le prix convenu lors de transactions de gré à gré peut diverger sensiblement des prix enregistrés sur OTC-X.

Il n'y a aucun engagement de rachat ou de vente ni aucun engagement conditionnel lié à la vente ou à l'achat des propres titres de participation.

Au 31 décembre 2024, TIMEA Holding SA détient 1'981'440 actions nominatives de Norinvest Holding SA (2023 : 2'191'610).

Les composantes des capitaux propres ainsi que les droits et restrictions liés aux parts sont commentés sous le point N°2, relatif à la structure du capital, cf. page 7 du rapport annuel.

### 3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

#### 3.15 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

	Echu						Total
	A vue	Dénonçable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	
<b>Actifs / instruments financiers</b>							
Liquidités	128'577	-	-	-	-	-	<b>128'577</b>
Créances sur les banques	136'221	-	-	-	-	-	<b>136'221</b>
Créances sur la clientèle	3'214	51'119	52'687	46'051	8'737	-	<b>161'808</b>
Créances hypothécaires	-	2'061	38'391	48'944	33'332	21'970	<b>144'698</b>
Opérations de négoce	6	-	-	-	-	-	<b>6</b>
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	-	-	5'729	1'627	378	-	<b>7'734</b>
Immobilisations financières	136	-	9'203	6'244	17'581	-	<b>33'164</b>
<b>Total au 31.12.2024</b>	<b>268'154</b>	<b>53'180</b>	<b>106'010</b>	<b>102'866</b>	<b>60'028</b>	<b>21'970</b>	<b>612'208</b>
<i>Total au 31.12.2023</i>	<i>238'259</i>	<i>56'844</i>	<i>177'854</i>	<i>67'231</i>	<i>81'092</i>	<i>19'098</i>	<i>640'378</i>
<b>Fonds étrangers / instruments financiers</b>							
Engagements envers les banques	30'471	-	-	-	-	-	<b>30'471</b>
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	481'910	12'048	-	1'958	-	-	<b>495'916</b>
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	-	-	741	93	-	1'377	<b>2'211</b>
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
<b>Total au 31.12.2024</b>	<b>512'381</b>	<b>12'048</b>	<b>741</b>	<b>2'051</b>	<b>-</b>	<b>1'377</b>	<b>528'598</b>
<i>Total au 31.12.2023</i>	<i>542'835</i>	<i>9'274</i>	<i>5'237</i>	<i>1'941</i>	<i>1</i>	<i>152</i>	<i>559'440</i>

### 3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

#### 3.16 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

Actifs	31.12.2024		31.12.2023	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	128'577	-	119'772	-
Créances sur les banques	130'337	5'884	101'884	9'360
Créances sur la clientèle	76'220	85'588	82'313	133'038
Créances hypothécaires	143'384	1'314	149'026	1'333
Opérations de négoce	-	6	-	4'132
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	7'516	218	2'722	1'795
Immobilisations financières	3'331	29'833	3'307	31'696
Comptes de régularisation	789	704	2'852	978
Participations non consolidées	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	19'512	-	19'893	-
Valeurs immatérielles	-	-	-	-
Autres actifs	1'476	-	288	-
<b>Total des actifs</b>	<b>511'142</b>	<b>123'547</b>	<b>482'057</b>	<b>182'332</b>

Passifs	31.12.2024		31.12.2023	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Engagements envers les banques	8'137	22'334	1'558	23'385
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	109'030	386'886	79'555	399'152
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	2'011	200	7'088	321
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	48'381	-
Comptes de régularisation	7'816	3	11'804	164
Autres passifs	1'107	-	1'537	-
Provisions	1'810	-	2'592	-
Réserves pour risques bancaires généraux	9'000	-	7'000	-
Capital social	22'000	-	22'000	-
Réserve issue du capital	68'708	-	72'022	-
Réserve issue du bénéfice	(7'323)	-	(16'267)	-
Propres parts du capital	(3'963)	-	(4'451)	-
Bénéfice consolidé	6'933	-	8'548	-
<b>Total des passifs</b>	<b>225'266</b>	<b>409'423</b>	<b>241'367</b>	<b>423'022</b>

La répartition entre la Suisse et l'étranger est effectuée en fonction du domicile du client, à l'exception des créances hypothécaires pour lesquelles le lieu de situation de l'objet est déterminant.

### 3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

#### 3.17 Répartition du total des actifs par pays ou groupes de pays selon le principe de domicile

Actifs	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
<b>Europe</b>				
Suisse	511'142	80.54	482'057	72.56
Luxembourg	5'358	0.84	5'960	0.90
Allemagne	3'821	0.60	56'738	8.54
Finlande	-	-	1'694	0.25
France	6'631	1.04	5'355	0.81
Royaume-Uni	38'881	6.13	33'081	4.99
Italie	7'887	1.24	1'735	0.26
Reste de l'Europe	25'098	3.96	23'606	3.55
<b>Sous-total Europe</b>	<b>598'818</b>	<b>94.35</b>	<b>610'226</b>	<b>91.86</b>
<b>Amérique</b>				
Caraïbes	9'627	1.52	18'599	2.80
Amérique latine	7'240	1.14	14'267	2.14
Amérique du Nord	7'503	1.18	12'153	1.83
<b>Sous-total Amérique</b>	<b>24'370</b>	<b>3.84</b>	<b>45'019</b>	<b>6.77</b>
Australie/Océanie	4'907	0.77	5'136	0.77
Asie	3'768	0.59	1'340	0.20
Afrique	2'826	0.45	2'668	0.40
<b>Total des actifs</b>	<b>634'689</b>	<b>100.00</b>	<b>664'389</b>	<b>100.00</b>

#### 3.18 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays

Expositions nettes à l'étranger	31.12.2024		31.12.2023	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Classes de risques SERV				
1 & 2	115'805	95.10	171'106	91.22
3	95	0.08	145	0.08
4	3'141	2.58	8'048	4.29
5	493	0.40	792	0.43
6	32	0.03	26	0.01
7	2'019	1.66	1'822	0.97
Sans notation	185	0.15	5'629	3.00
<b>Total des actifs</b>	<b>121'770</b>	<b>100.00</b>	<b>187'567</b>	<b>100.00</b>

Le Groupe utilise les notations fournies par la FINMA qui proviennent de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV (établissement de droit public de la Confédération).

### 3 Informations relatives au bilan consolidé (suite)

#### 3.19 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour le Groupe

Actifs	CHF	EUR	USD	Autres	Total
Liquidités	127'671	741	118	47	128'577
Créances sur les banques	6'778	32'455	9'413	87'575	136'221
Créances sur la clientèle	64'600	43'296	19'867	34'045	161'808
Créances hypothécaires	143'384	1'314	-	-	144'698
Opérations de négoce	-	1	5	-	6
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	7'471	263	-	-	7'734
Immobilisations financières	3'331	-	29'833	-	33'164
Comptes de régularisation	532	253	590	118	1'493
Participations non consolidées	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	19'512	-	-	-	19'512
Valeurs immatérielles	-	-	-	-	-
Autres actifs	1'476	-	-	-	1'476
<b>Total des actifs bilantaires</b>	<b>374'755</b>	<b>78'323</b>	<b>59'826</b>	<b>121'785</b>	<b>634'689</b>
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	10'202	74'535	132'608	24'805	242'150
<b>Total des actifs</b>	<b>384'957</b>	<b>152'858</b>	<b>192'434</b>	<b>146'590</b>	<b>876'839</b>
<b>Passifs</b>	<b>CHF</b>	<b>EUR</b>	<b>USD</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Engagements envers les banques	51	8'102	22'244	74	30'471
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	106'412	124'717	150'057	114'730	495'916
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	2'211	-	-	-	2'211
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation	7'770	47	2	-	7'819
Autres passifs	587	326	136	58	1'107
Provisions	1'810	-	-	-	1'810
Réserves pour risques bancaires généraux	9'000	-	-	-	9'000
Capital social	22'000	-	-	-	22'000
Réserve issue du capital	68'708	-	-	-	68'708
Réserve issue du bénéfice	(7'323)	-	-	-	(7'323)
Propres parts du capital	(3'963)	-	-	-	(3'963)
Bénéfice consolidé	6'933	-	-	-	6'933
<b>Total des passifs bilantaires</b>	<b>214'196</b>	<b>133'192</b>	<b>172'439</b>	<b>114'862</b>	<b>634'689</b>
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	164'651	19'609	19'898	31'722	235'880
<b>Total des passifs</b>	<b>378'847</b>	<b>152'801</b>	<b>192'337</b>	<b>146'584</b>	<b>870'569</b>
<b>Position nette par devise</b>	<b>6'110</b>	<b>57</b>	<b>97</b>	<b>6</b>	<b>6'270</b>

## 4 Informations relatives aux opérations hors bilan consolidé

### 4.1 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

	31.12.2024	31.12.2023
Engagements de couverture de crédit et similaires	10'417	7'186
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>10'417</b>	<b>7'186</b>
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux	-	-
<b>Total des créances éventuelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les engagements conditionnels recouvrent les garanties émises pour le compte de la clientèle et sont couverts majoritairement par des nantissements d'avoirs de clients (voir annexe 3.1).

### 4.2 Répartition des opérations fiduciaires

	31.12.2024	31.12.2023
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	814'813	719'382
<b>Total des opérations fiduciaires</b>	<b>814'813</b>	<b>719'382</b>

## 4 Informations relatives aux opérations hors bilan consolidé (suite)

### 4.3 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

Répartition des avoirs administrés	31.12.2024	31.12.2023
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	-	-
Avoirs sous mandat de gestion	657'176	594'295
Autres avoirs administrés	3'022'137	2'594'967
<b>Total des avoirs administrés (y.c prises en compte doubles)</b>	<b>3'679'313</b>	<b>3'189'262</b>
- dont prises en compte doubles	-	-

Les avoirs administrés comprennent tous les avoirs de la clientèle ayant un caractère de placement en dépôt auprès du Groupe ainsi que les avoirs de la clientèle déposés auprès de banques tierces mais administrés par le Groupe. Les avoirs sous mandat de gestion comprennent les avoirs de la clientèle pour lesquels les décisions de placement sont prises par le Groupe. Les autres avoirs administrés sont ceux pour lesquels les décisions de placement sont prises par le client.

Présentation de l'évolution des avoirs administrés	31.12.2024	31.12.2023
Total des avoirs administrés initiaux (y.c prises en compte doubles)	3'189'262	2'971'644
+/- Apports nets d'argent frais / retraits nets	158'189	398'237
+/- Evolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change	304'934	(184'532)
+/- Variations des avoirs administrés financés par des crédits structurés	-	48'382
+/- Autres effets	26'928	(44'468)
<b>Total des avoirs administrés finaux (y.c. prises en compte doubles)</b>	<b>3'679'313</b>	<b>3'189'262</b>

Le Groupe détermine le montant net d'argent frais en se basant sur les apports et retraits de fonds de la clientèle. Le produit des intérêts et des dividendes dégagés par les avoirs administrés n'est pas considéré comme un apport d'argent frais. Le montant net d'argent frais s'entend hors variations liées au marché et aux cours de change et ne comprend ni les frais, ni les commissions ou intérêts débités.

## 5 Informations relatives au compte de résultat consolidé

### 5.1 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

<b>Répartition selon les secteurs d'activités</b>	31.12.2024	31.12.2023
Opérations de négoce pour le compte de la clientèle	3'594	3'671
Opérations de négoce pour compte propre	3'618	4'559
Opérations de négoce de l'activité "Structured Finance"	-	2'691
<b>Total du résultat des opérations de négoce</b>	<b>7'212</b>	<b>10'921</b>

#### Résultat provenant de l'utilisation de l'option de la juste valeur

<b>Résultat de négoce provenant des :</b>	31.12.2024	31.12.2023
Titres de participation	80	2'938
Devises	8'444	9'317
Instruments de taux	(1'312)	(1'334)
<b>Total du résultat des opérations de négoce</b>	<b>7'212</b>	<b>10'921</b>
- dont provenant de l'option de la juste valeur	(43)	(7'690)
- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs	-	-
- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements	(43)	(7'690)

### 5.2 Indication de produits de refinancement significatifs dans la rubrique "Produits des intérêts et des escomptes" ainsi que des intérêts négatifs significatifs

#### Produits de refinancement significatifs dans la rubrique "Produits des intérêts et des escomptes"

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité des coûts de refinancement des opérations de négoce.

<b>Intérêts négatifs significatifs</b>	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts négatifs concernant les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	-	-
Intérêts négatifs concernant les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	-	-

## 5 Informations relatives au compte de résultat consolidé (suite)

### 5.3 Répartition des charges de personnel

	31.12.2024	31.12.2023
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes du Groupe, appointements et allocations supplémentaires)	18'932	18'804
Prestations sociales	1'172	1'957
Contributions au fonds de prévoyance en faveur du personnel	1'762	1'713
Assurances pour le personnel	279	281
Frais de formation professionnelle	92	112
Autres charges de personnel	508	455
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>22'745</b>	<b>23'322</b>

### 5.4 Répartition des autres charges d'exploitation

	31.12.2024	31.12.2023
Coût des locaux	1'045	1'036
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	6'720	6'562
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	138	114
Honoraires professionnels	557	1'628
Honoraires des sociétés d'audit	516	487
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et prudentiel	443	457
- dont pour d'autres prestations de service	73	30
Frais de voyages et représentation	325	336
Impôts indirects	553	570
Autres charges d'exploitation	558	568
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>10'412</b>	<b>11'301</b>

### 5.5 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

#### Pertes significatives

Le Groupe n'a comptabilisé aucune perte significative sur l'exercice sous revue.

#### Produits et charges extraordinaires

Le Groupe n'a comptabilisé aucun produit extraordinaire ni aucune charge extraordinaire sur l'exercice sous revue.

#### Réserves pour risques bancaires généraux

Le Groupe a comptabilisé une attribution à la réserve pour risques bancaires généraux de CHF 2 millions (déductible fiscalement) dans le but de couvrir préventivement les risques découlant de l'activité du Groupe.

#### Corrections de valeur et provisions libérées

Les variations des provisions et autres corrections de valeurs significatives figurent dans le tableau présentant les correctifs de valeurs et provisions (annexe 3.12).

## 5 Informations relatives au compte de résultat consolidé (suite)

### 5.6 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles au plus à hauteur de la valeur d'acquisition

Le Groupe n'a procédé à aucune réévaluation de ses participations ou d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2024 (2023: néant).

### 5.7 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe de domicile de l'exploitation

	31.12.2024		31.12.2023	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts	14'661	-	18'212	-
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	22'274	-	20'599	-
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	7'212	-	10'921	-
Autres résultats ordinaires	95	-	134	-
<b>Total des produits</b>	<b>44'242</b>	<b>-</b>	<b>49'866</b>	<b>-</b>
Charges de personnel	(22'745)	-	(23'322)	-
Autres charges d'exploitation	(10'412)	-	(11'301)	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(33'157)</b>	<b>-</b>	<b>(34'623)</b>	<b>-</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	(724)	-	(812)	-
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	(220)	-	(58)	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>10'141</b>	<b>-</b>	<b>14'373</b>	<b>-</b>

### 5.8 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

	31.12.2024	31.12.2023
Charges relatives aux impôts courants sur le revenu et le capital	1'209	1'426
<b>Total des impôts</b>	<b>1'209</b>	<b>1'426</b>
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	11.92%	9.92%



**KPMG SA**  
Esplanade de Pont-Rouge 6  
Case postale 1571  
CH-1211 Genève  
  
+41 58 249 25 15  
kpmg.ch

## **Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Norinvest Holding SA, Genève**

### **Rapport sur l'audit des comptes consolidés**

#### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Norinvest Holding SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de résultat consolidé, l'état des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints (pages 16 à 48) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et conglomérats financiers et sont conformes à la loi suisse.

#### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### **Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et conglomérats financiers et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA



Olivier Gauderon  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable



Roman Pradervand  
Expert-réviser agréé

Genève, le 28 mai 2025



**Bilan**

(en CHF)

<b>Actif</b>	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
<b>Actif circulant</b>			
Trésorerie		146'446	205'920
Actifs de régularisation		22'441	45'864
<b>Total actif circulant</b>		<b>168'887</b>	<b>251'784</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
Prêts aux actionnaires		2'867'509	2'561'499
Participations	2.1	106'372'351	106'372'351
Immobilisations corporelles		99'783	33'041
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>109'339'643</b>	<b>108'966'891</b>
<b>Total actif</b>		<b>109'508'530</b>	<b>109'218'675</b>

<b>Passif</b>	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		-	345'800
<i>dettes envers des tiers</i>		-	-
<i>dettes envers des actionnaires</i>		-	345'800
Dettes à court terme portant intérêt		2'014'335	1'577'459
<i>dettes envers des sociétés du Groupe</i>		2'014'335	1'577'459
Passifs de régularisation		149'238	955'689
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>		<b>2'163'573</b>	<b>2'878'948</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>			
Dettes à long terme portant intérêt		6'655'396	6'920'054
<i>dettes envers des sociétés du Groupe</i>		6'655'396	6'920'054
<b>Total capitaux étrangers à long terme</b>		<b>6'655'396</b>	<b>6'920'054</b>
<b>Total capitaux étrangers</b>		<b>8'818'969</b>	<b>9'799'002</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	2.2	22'000'000	22'000'000
<i>Réserve légale issue du capital :</i>			
Réserve issue d'apports de capital	2.3	63'615'488	68'015'488
<i>dont réserve pour propres actions</i>	2.4	2'688'685	3'109'025
<i>dont autres</i>		60'926'803	64'906'463
<i>Réserve légale issue du bénéfice :</i>			
Réserve pour propres actions	2.4	1'274'195	1'274'195
Bénéfice reporté / (Perte reportée)		8'197'426	5'233'611
Bénéfice de l'exercice		5'602'452	2'963'815
Propres parts du capital	2.5	-	(67'436)
<b>Total capitaux propres</b>		<b>100'689'561</b>	<b>99'419'673</b>
<b>Total passif</b>		<b>109'508'530</b>	<b>109'218'675</b>

<b>Compte de résultat</b> (en CHF)	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Autres produits d'exploitation		800'000	800'000
Produits des participations	2.6	5'400'000	3'500'000
Produits financiers	2.7	598'820	83'407
<b>Total Produits</b>		<b>6'798'820</b>	<b>4'383'407</b>
Charges de personnel		(915'372)	(962'788)
Autres charges d'exploitation	2.8	(216'062)	(307'115)
Amortissements et corrections de valeur sur les immobilisations corporelles		(22'564)	(19'820)
Charges financières	2.9	(160'773)	(205'433)
<b>Total Charges</b>		<b>(1'314'771)</b>	<b>(1'495'156)</b>
<b>Résultat de l'exercice avant éléments exceptionnels et impôts</b>		<b>5'484'049</b>	<b>2'888'251</b>
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	2.10	134'734	95'624
Impôts directs		(16'331)	(20'060)
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>5'602'452</b>	<b>2'963'815</b>

#### Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

(en CHF)	31.12.2024
Bénéfice 2024	5'602'452
Bénéfice reporté	8'197'426
<b>Bénéfice au bilan</b>	<b>13'799'878</b>
<b>Répartition du bénéfice</b>	
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	-
Distribution de dividende par le bénéfice disponible au bilan	-
<b>Report à nouveau</b>	<b>13'799'878</b>

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires de reporter à nouveau le bénéfice résultant du bilan.

#### Distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital

(en CHF)	
Réserves issues des apports en capital	63'615'488
Distribution proposée (au maximum) *	(3'300'000)
<b>Solde à reporter (au minimum)</b>	<b>60'315'488</b>

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires une distribution de CHF 0.15 par action par prélèvement sur les réserves provenant d'apports en capital.

## Annexe aux comptes statutaires

### 1 Principes comptables

#### 1.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations, selon les articles 957 à 963b). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

#### 1.2 Propres actions

Les propres actions sont comptabilisées au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de revente ultérieure, le bénéfice ou la perte est comptabilisé dans le compte de résultat en tant que produit financier ou charge financière.

#### 1.3 Renonciation à la présentation d'un tableau des flux de trésorerie et à la publication d'informations supplémentaires dans l'annexe

Etant donné que la société Norinvest Holding SA, Genève établit des comptes consolidés selon une norme comptable reconnue (PCB-FINMA Circ. 2020/1), elle a renoncé, dans les présents comptes annuels et conformément aux prescriptions légales, à publier des informations dans l'annexe concernant les dettes portant intérêt et les honoraires de l'organe de révision et à présenter un tableau des flux de trésorerie.

### 2 Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

#### 2.1 Participations

	31.12.2024		31.12.2023	
	Capital en CHF	Part au capital et droits de vote	Capital en CHF	Part au capital et droits de vote
Banque Cramer & C <sup>ie</sup> SA (Siège à Genève)	50'000'000	100%	50'000'000	100%
TIMEA Holding SA (Siège à Pully)	150'000	100%	150'000	100%

Les participations sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

#### 2.2 Capital social

Le capital-actions de CHF 22'000'000 se compose de 22'000'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1.-- chacune.

#### 2.3 Réserve issue d'apports de capital

La réserve issue d'apports de capital contient les agios résultant des augmentations de capital au cours des années 1997 à 2014.

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a confirmé, dans sa lettre du 10 juillet 2015, que la réserve issue d'apports de capital présentée est reconnue en tant qu'apport de capital au sens de l'art. 5 al.1bis LIA pour un montant de CHF 72'550'738. Le 21 septembre 2022, la Société a exécuté la réduction de capital décidée par l'Assemblée générale du 23 juin 2022 en détruisant 3'689'000 de ses propres actions. La réduction de capital a consommé CHF 4'535'250.-- sur les réserves issues d'apports de capital, qui s'établissent désormais à CHF 68'015'488. Le 27 juin 2024, l'assemblée générale de Norinvest Holding SA a décidé de verser un dividende de CHF 0.20 par action par prélèvement sur les réserves provenant d'apports en capital. Le solde de ce compte se monte à CHF 63'615'488.

#### 2.4 Réserve pour propres actions

Au 31 décembre 2024, aucune propres actions étaient détenues directement par Norinvest Holding SA. La filiale TIMEA Holding SA détient 1'981'440 actions nominatives de Norinvest Holding SA pour une valeur comptable de CHF 3'962'880. La réserve pour propres actions s'élève dès lors à CHF 3'962'880. Elle a été diminuée en 2024 par la retenue de la part librement disponible de la réserve issue du capital pour un montant de CHF 420'340. Au 31 décembre 2024, 1'980'440 propres actions (au 31 décembre 2023: 2'220'982 propres actions) étaient détenues par Norinvest Holding SA et ses filiales pour une valeur totale de CHF 3'962'880 (au 31 décembre 2023: CHF 4'450'656).

## Annexe aux comptes statutaires (suite)

## 2.5 Propres actions

	Cours le plus bas	Cours le plus haut	Nombre d'actions	Valeur CHF
<b>Solde au 01.01.2023</b>			<b>25'368</b>	<b>59'428</b>
Achats	2.00	2.00	4'004	8'008
Ventes	-	-	-	-
Aliénation suite réduction de capital	-	-	-	-
<b>Solde au 31.12.2023</b>			<b>29'372</b>	<b>67'436</b>
Achats	2.00	4.52	413'128	1'376'180
Ventes	4.52	4.52	(442'500)	(2'000'100)
Plus-value sur ventes	-	-	-	556'484
Aliénation suite réduction de capital	-	-	-	-
<b>Solde au 31.12.2024</b>			<b>-</b>	<b>-</b>

## 2.6 Produits des participations

	31.12.2024	31.12.2023
Dividendes Banque Cramer & C <sup>ie</sup> SA	5'400'000	3'500'000
<b>Total des produits de participations</b>	<b>5'400'000</b>	<b>3'500'000</b>

## 2.7 Produits financiers

	31.12.2024	31.12.2023
Bénéfices sur ventes de propres actions	556'484	-
Intérêts sur prêts accordés	42'211	84'124
Commission impôt à la source	125	-
<b>Total des produits financiers</b>	<b>598'820</b>	<b>84'124</b>

## 2.8 Autres charges d'exploitation

	31.12.2024	31.12.2023
Honoraires professionnels	49'425	125'985
Loyers des locaux	52'488	52'488
Frais de voyages et de représentation	47'369	53'328
Autres charges d'exploitation	66'780	75'314
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>216'062</b>	<b>307'115</b>

## 2.9 Charges financières

	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts sur emprunts bancaires	39'371	29'250
Intérêts sur prêts des actionnaires	121'402	176'183
Intérêts sur autres emprunts	-	-
Pertes de change	-	-
Pertes sur ventes de propres actions	-	-
<b>Total des charges financières</b>	<b>160'773</b>	<b>205'433</b>

## 2.10 Produits exceptionnels, uniques ou hors période

	31.12.2024	31.12.2023
Dissolution du solde de passifs de régularisation et de provisions qui ne sont plus économiquement justifiés	118'894	95'000
Produit de la vente de véhicule	15'300	-
Autres produits exceptionnels	540	624
<b>Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période</b>	<b>134'734</b>	<b>95'624</b>

## Annexe aux comptes statutaires (suite)

## 3 Informations complémentaires

## 3.1 Emplois à plein temps

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle ne dépasse pas les 10 collaborateurs.

## 3.2 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2024, les actionnaires suivants détenaient 5 % et plus des droits de vote :

	31.12.2024	31.12.2023
M. Massimo Esposito, Pully	29.21%	29.21%
Valartis AG, Fribourg	29.19%	29.19%
MB Primoris Limited, Stans	7.40%	7.40%
M. Davide Savoino, Lugano	6.88%	6.88%

Il existe un groupe organisé lié par une convention d'actionnaires et regroupant 17 personnes physiques et morales (au 31 décembre 2023 : 18 personnes). Au 31 décembre 2024, le groupe organisé d'actionnaires détenait au total 88.57 % (au 31 décembre 2023 : 87.48 %) du capital-actions et des droits de vote de la société Norinvest Holding SA.

Concernant les participations indirectes de plus de 5%, voir également la note 3.3 ci-après.

## 3.3 Participation du Conseil d'administration

	Nombre d'actions au 31.12.2024	Nombre d'actions au 31.12.2023
<b>Conseil d'administration</b>		
M. Gustav Stenbolt, Président <sup>(1)</sup>	-	-
M. Marco J. Netzer, Vice-président	-	-
M. Massimo Esposito, Administrateur	6'425'512	6'425'512
M. Giovanni M. Rossi, Administrateur	-	-
Mme Raffaella Widmer-Esposito, Administrateur	159'839	159'839

<sup>(1)</sup> M. Gustav Stenbolt détient directement 3.34 % de Valartis Group AG et indirectement, au travers de Tidesea AG, Fribourg/Suisse, MCG Holding SA, Baar/Suisse et Valartis Group AG, Fribourg/Suisse, 62.12 %, soit un total de 65.46% (au 31 décembre 2023 : 66.65 %) du capital de Valartis AG, qui détient elle-même 6'421'827 actions nominatives de Norinvest Holding SA.

Il n'existe aucun droit de conversion ou d'option en faveur des membres du Conseil d'administration.

## 3.4 Événements importants survenus après la date du bilan

Il n'existe aucun événement important survenu après la date du bilan et ayant un impact sur les valeurs comptables des actifs et passifs présentés ou devant être publiés dans ces états financiers.



**KPMG SA**  
Esplanade de Pont-Rouge 6  
Case postale 1571  
CH-1211 Genève  
  
+41 58 249 25 15  
kpmg.ch

## **Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Norinvest Holding SA, Genève**

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Norinvest Holding SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints (pages 53 à 57) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

**Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

**Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

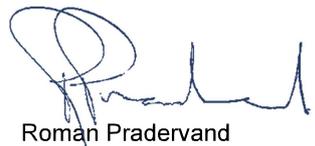
Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que les propositions du conseil d'administration sont conformes à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Olivier Gauderon  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable



Roman Pradervand  
Expert-réviser agréé

Genève, le 28 mai 2025

**Norinvest Holding SA**  
Case postale 315  
CH - 1211 Genève 12  
Avenue de Miremont 20

Tél. +41 (0)58 218 60 80  
Fax +41 (0)58 218 60 88  
[corporate@norinvest.ch](mailto:corporate@norinvest.ch)  
[www.norinvest.ch](http://www.norinvest.ch)